

SOMMAIRE

	Pages
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 19 décembre 2001.....	1
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I - EXPOSÉ DES MOTIFS.....	9
I - LES JEUNES DE 18 À 25 ANS : ÉTAT DES LIEUX	9
A - UNE CLASSE D'ÂGE HÉTÉROGÈNE... DES ASPIRATIONS COMMUNES	9
1. Combien sont-ils ?	10
2. Entre études et emploi : qui sont-ils ?	11
3. Qu'attendent-ils des vacances ?	13
4. Les jeunes européens aux même âges	16
B - QUE SAVONS-NOUS DES VACANCES DES PARTANTS ?	19
1. Combien sont-ils à partir ?	19
2. Comment vivent-ils leurs vacances ?	22
C - LES NON-PARTANTS	22
1. Combien sont-ils ?	22
2. Pourquoi ne partent-ils pas ?	23
D - LES POLITIQUES PUBLIQUES	25
1. Le ministère de la Jeunesse et des sports et ses partenaires.....	26
2. Le secrétariat d'Etat au Tourisme et ses partenaires.....	29
3. Le ministère délégué à la Ville et ses partenaires	33
II - DES OBSTACLES À LEVER, DES VOIES À EXPLORER	35
A - DES OFFRES ENCORE INSUFFISANTES	35
1. Les comités d'entreprises	35
2. Les comités d'œuvres sociales	36
3. Les mutuelles, les caisses de retraites.....	36
4. La CNAF et les CAF	36
5. Les collectivités locales accompagnent des initiatives de jeunes ...	37
6. Des convergences pionnières.....	38
7. Conflit de finalités entre les attentes et les offres ?	38
8. L'accompagnement d'initiatives de jeunes	38
9. Faciliter la relation entre les jeunes et l'administration	39
10. Des offres de déplacements de proximité	39
B - VACANCES DE JEUNES, MÉDIAS, PUBLICITÉ...	
PROBLÈME D'IMAGE	39
1. Des images brouillées.....	39
2. Prises de conscience... Initiatives	41

CHAPITRE II - PRÉCONISATIONS.....	45
I - CONNAÎTRE LES 18-25 ANS ET SUIVRE LES ÉVOLUTIONS	45
II - ORGANISER UNE INFORMATION ACCESSIBLE À TOUS LES JEUNES	46
A - FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES JEUNES ET L'ADMINISTRATION.....	46
B - MIEUX COLLECTER L'INFORMATION POUR MIEUX LA DIFFUSER	46
1. Des points CYB à un « plan CYB ».....	47
2. Des publications adaptées et accessibles	47
C - FACILITER L'INFORMATION DES ASSOCIATIONS VERS LEURS PUBLICS	47
III - PROMOUVOIR L'IMAGE DES JEUNES DANS L'AUDIOVISUEL.....	48
IV - OFFRIR DES PRODUITS... ACCOMPAGNER DES PROJETS.....	48
A - AUGMENTER LES CAPACITÉS D'ACCUEIL	48
B - SAUVEGARDER LA PETITE HÔTELLERIE	49
C - METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES	49
D - OUVRIR LA « BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES » AUX JEUNES ADULTES	50
E - ÉLARGIR LE DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES	50
F - SOUTENIR LES « INITIATIVES JEUNES ».....	51
G - AIDER LE JEUNE À CONSTRUIRE LUI-MÊME SON PROGRAMME	51
H - SOUTENIR LES CONVERGENCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE LOCALE	51
I - RENFORCER LES FORMATIONS À L'ACCOMPAGNEMENT ...	52
J - ACCUEILLIR LES JEUNES DANS LES COMMUNES TOURISTIQUES	52
1. Développer le dispositif « Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques ».....	52
2. Améliorer l'accueil dans les campings	53
V - MESURES FINANCIÈRES, FISCALES ET CONVENTIONNELLES.....	53

A - ENCOURAGER L'AIDE CONTRIBUTIVE DANS LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	53
B - ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DU CHÈQUE-VACANCES	53
1. Chèque-vacances et entreprises de moins de cinquante salariés.....	53
2. Chèque-vacances et emplois jeunes de la fonction publique.....	54
3. Chèque-vacances et emplois successifs de très courte durée.....	54
4. Chèque-vacances dans les Centres d'aide par le travail (CAT).....	54
C - INCITER LES JEUNES ADULTES HANDICAPÉS AU DÉPART EN VACANCES.....	54
D - PERMETTRE AUX JEUNES D'OUTRE-MER DE VOYAGER	55
E - UTILISER LES PROGRAMMES JEUNESSE POUR L'EUROPE..	55
1. Pour les étudiants.....	55
2. Pour les demandeurs d'emploi	56
F - RÉACTIVER L'AIDE À LA PIERRE.....	56
1. Les équipements et les normes	56
2. Hébergement et TVA	56
VI - PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION VACANCES DANS LES TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES.....	57
CONCLUSION.....	59
ANNEXE A L'AVIS.....	61
SCRUTIN.....	61
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	63
DOCUMENTS ANNEXES.....	77
Annexe 1 : Répartition de la population par âge et tranche d'unité urbaine	79
Annexe 2 : Diplômes des sortants du dispositif de formation initiale.....	80
Annexe 3 : Répartition de l'activité des 18-25 ans selon le sexe	81
Annexe 4 : emplois aidés pour les jeunes de 16 à 25 ans.....	82
Annexe 5 : Proportion de jeunes vivant chez leurs parents en Europe.....	83
Annexe 6 : Le départ des 18-25 ans	84
Annexe 7 : Les séjours de vacances des jeunes de 18 à 25 ans.....	85
Annexe 8 : Les intentions de départ dans les douze prochains mois des non-partants	86
Annexe 9 : Liste des références bibliographiques.....	87
Annexe 10 : Table des sigles.....	90

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 19 décembre 2001**

Par lettre en date du 2 mai 2001, Monsieur le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social de la question de « *L'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans* »¹.

La préparation de l'avis a été confiée à la section du Cadre de vie qui a désigné Mme Monique Mitrani, membre du groupe des Associations, comme rapporteure.

Pour son information, la section a entendu en audition les personnes dont les noms suivent :

- Mme Edith Arnoult-Brill, secrétaire générale de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) ;
- M. Guillaume Brillant, conseiller pédagogique au ministère de la Jeunesse et des sports ;
- M. Stephen Cazade, président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ;
- M. Mounir Chakar, étudiant, membre du Conseil national de la jeunesse ;
- M. Rainer Doumont, président de l'Union des centres de rencontres internationales de France (UCRIF) ;
- M. Bruno Fareniaux, directeur du Tourisme au secrétariat d'Etat au Tourisme ;
- M. Guylhem Féraud, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) ;
- M. Olivier Hindermeyer, directeur général de l'Union des centres de plein air (UCPA) ;
- M. Pierre-Yves Hudaud, directeur adjoint du Comité régional du tourisme d'Ile-de-France (CRTI) ;
- M. Bernard Joly, président de la Fédération nationale des comités départementaux du tourisme (FNCDT) ;
- M. Frédéric Lamblin, vice-président du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) ;
- Mme Catherine Lesève-Nicolle, déléguée générale de l'Agence du programme jeunesse; directrice adjointe de l'INJEP ;
- M. Rémy Longo, secrétaire national de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) ;
- M. Jean-Marc Mignon, secrétaire général de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNATPA), accompagné de M. Gérard Duval, président de l'UNAT, Ile-de-France ;
- M. André Rauch, professeur à l'université Marc Bloch ;
- M. Stéphane Rozès, directeur général adjoint de CSA opinion ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté par 155 voix et 7 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe).

- Mme Séverine Teilhard, étudiante, membre du Conseil national de la jeunesse.

En outre, la rapporteure a rencontré :

- M. Nicolas Barret, conseiller technique au cabinet de Mme Michèle Demessine, secrétaire d'Etat au Tourisme et de Mme Lysiane Alezard, chargée de mission ;
- M. Didier Bourgoin, directeur général de l'ANCV ;
- M. Jean Bourriau, chargé de mission Jeunesse à la Délégation interministérielle de la ville (DIV) ;
- M. Cyril-Robert Broux, directeur du Bureau des politiques sociales de la direction du tourisme ;
- M. Jacques Chauvin, chargé de mission Vacances à la Ligue de l'enseignement ;
- M. Eric Dupont, responsable du programme Ville vie vacances (VVV) ;
- Mme Danièle Durand, responsable de la mission tourisme au CIDJ ;
- M. Jacques Fauconnier, secrétaire général de l'Office francoquébécois pour la jeunesse ;
- Mme Françoise Fouquet, chargée de mission à l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) ;
- M. Christian Fournier, directeur CCE-SNECMA ;
- Mme Corinne Griffon, administrateur de l'UNAF et présidente du département Vie quotidienne ;
- Mme Catherine Hocquinghen, directrice des échanges à Office franco québécois pour la jeunesse ;
- Mme Catherine Lemoine, présidente de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) ;
- M. Jean-Claude Louchard, directeur de Bourse Solidarité Vacances ;
- M. Gilbert Marty, sous directeur de marketing-produits de Maison de la France ;
- Mme Hélène Mathieu, directrice de la Jeunesse et de l'Education populaire au ministère de la Jeunesse et des sports et Mme Chantal de Linarès.
- Mme Isabelle Monforte, chargée de mission à l'observatoire des vacances des enfants et des loisirs des enfants et des jeunes ;
- Mme Marie-Françoise Pelloux-Prayer, vice-présidente de la Fédération nationale de familles rurales et Mme Géraldine Cussonneau, chargée de mission ;
- Mme Nicole Prud'homme, présidente de la CNAF ;
- Mme Michelle Rigalleau, déléguée générale et Mme Hélène Alidjra, responsable du secteur animation famille de Vacances ouvertes.

La section et la rapporteure tiennent à remercier toutes les personnes auditionnées et rencontrées pour la précieuse contribution qu'elles ont apporté au bon déroulement des travaux.

La rapporteure a effectué un déplacement à Marseille, où elle a pu rencontrer les responsables de trois associations, club féminin du Sud de la Cailloles, club du quartier Nord de la Maurelette « *infos à gogo* », association du quartier Frais Vallon adhérente à la Confédération syndicale des familles, et reçu un groupe de jeunes de l'association Averroès du Pré Saint-Gervais.

La rapporteure tient également à exprimer sa gratitude aux nombreuses associations et organismes qui ont contribué à l'enrichissement du présent document.

INTRODUCTION

Le problème de l'autonomie des jeunes adultes dans le domaine des vacances se situe dans le cadre plus général de l'autonomie des jeunes adultes dans les différents aspects de leur vie.

L'avis présenté par M. Hubert Brin en mars dernier a traité tout particulièrement de la formation, de l'emploi, du logement et de la vie familiale. Reste entière, la question de l'accès aux vacances.

Toutes les enquêtes montrent que l'immense majorité des jeunes aspire à partir en vacances, mais qu'un important pourcentage d'entre eux ne parvient pas à concrétiser cette aspiration. Cette situation est dommageable pour les jeunes qui la subissent, elle est donc inacceptable !

De plus, elle prive le secteur du tourisme d'une source importante de dynamisme économique car, comme le rappelait le délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) : « *les marges de développement et de croissance de ce secteur d'activité restent considérables* ».

Le professeur André Rauch souligne : « *Les vacances ont créé un esprit de fête communautaire dont chacun ressent le désir impérieux* ». Si donc « *les vacances sont bien devenues un signe majeur de l'intégration sociale* », si elles ont « *insensiblement unifié les habitudes de loisirs* » et « *fixé un ciment à la vie sociale* », il reste cette réalité qu'il décrit fort bien : « *une minorité de non-partants s'est simultanément constituée. L'exclusion, lorsqu'elle coïncide avec d'autres difficultés (sociales, professionnelles, familiales), solidarise ceux qui en sont les victimes* ».

Et c'est ainsi que des jeunes se marginalisent, comme l'indiquait dans ses conclusions M. Hubert Brin : « *Chaque rupture subie par les jeunes dans leur démarche de construction d'un projet de vie personnelle vient contrecarrer leur volonté de s'inscrire dans notre histoire collective* ».

A l'inverse, pour ceux qui partent, le temps des vacances fait partie intégrante de l'affirmation de soi et peut constituer une étape décisive de la construction de la personne.

Congés payés, tourisme, loisirs sont autant de concepts évoqués par le mot vacances qui, au fil des ans ou des âges de la vie, peuvent se superposer, se compléter. La mise en place de la semaine de 35 heures et l'aménagement du temps de travail viennent encore en modifier le contour.

Il faut préciser également que le mot vacances, en dehors de la définition officielle (la durée définie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), et sur laquelle se fonde notamment l'INSEE, est de quatre jours minimum hors de chez soi pour des raisons d'agrément), peut recouvrir des réalités bien différentes, depuis le repos réparateur jusqu'à la mission éducative ou humanitaire, de l'acquisition d'une formation à une découverte artistique, du travail saisonnier à la pratique d'un ou plusieurs sports...

Il n'est pas question d'établir une hiérarchie entre ces réalités. L'important est que les jeunes adultes puissent choisir.

Entre 18 et 25 ans, c'est le temps des grandes mutations : de l'adolescence à l'âge adulte, de la scolarité à la vie active... C'est aussi le temps de la « décohabitation familiale », parfois pour la construction d'un couple ou d'une famille, même si cette décohabitation est rendue souvent difficile pour des raisons diverses (manque de logements, prolongement des études, chômage...).

A cet âge où tout bouge, il n'est peut-être pas paradoxal d'affirmer que la conquête de la mobilité est un élément essentiel de la conquête de la stabilité. Partir en vacances, c'est prouver - à soi-même comme aux autres - qu'on a une certaine marge de liberté et de décision, face à toutes les contraintes.

Raconter ses souvenirs de vacances au retour, c'est aussi prouver que l'on a existé par soi-même et que l'on existe encore.

Les vacances ne sont plus un luxe. Il appartient d'abord de comprendre pourquoi de nombreux citoyens en sont privés, particulièrement entre 18 et 25 ans, il convient aussi de voir pourquoi trop souvent, pour ceux qui partent, les vacances ne sont pas toujours aussi épanouissantes qu'elles pourraient l'être.

Après quoi, dans tous les cas, les mesures proposées devront contribuer à rendre universel l'accès à des vacances porteuses d'autonomie. Auparavant, les caractéristiques de cette classe d'âge, hétérogène mais dans laquelle apparaissent des aspirations communes, seront rappelées.

CHAPITRE I

EXPOSÉ DES MOTIFS

I - LES JEUNES DE 18 À 25 ANS : ÉTAT DES LIEUX

A - UNE CLASSE D'ÂGE HÉTÉROGÈNE... DES ASPIRATIONS COMMUNES

- ◆ Le changement n'est plus ce qu'il était

La période 18-25 ans a toujours été celle des grands changements, mais pour les jeunes d'aujourd'hui, ils n'interviennent plus selon un schéma qui comportait une succession logique d'étapes bien séparées : fin des études, accès à un emploi stable, décohabitation, formation du couple, naissance du premier enfant. Pour les garçons, une étape supplémentaire venait s'intercaler entre la fin des études et l'entrée dans la vie active : l'obligation militaire.

Il n'en est plus de même aujourd'hui.

L'avis présenté par M. Hubert Brin « Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans » ayant analysé cette population, on s'y référera utilement.

Les évolutions de la société depuis la fin des années soixante, la crise économique, la diminution du nombre des mariages, l'allongement de la durée des études, la suspension de l'obligation militaire, sont venus bouleverser le schéma traditionnel de passage à la vie adulte. Les étapes ne s'accomplissent plus dans le même ordre et le processus s'est, d'une manière générale, allongé dans le temps. L'acquisition de l'autonomie se fait plus tardivement avec souvent des allers et retours dans chacune de ces étapes et notamment celles du départ du domicile familial et de l'entrée dans la vie active. L'indépendance économique n'intervient dans les faits qu'avec l'emploi. Les vacances des jeunes s'inscrivent dans ce contexte d'allongement du passage à la vie adulte et à l'autonomie financière, et n'échappent pas à cette évolution.

La solidarité familiale joue ici un rôle essentiel. L'accompagnement des parents et leur participation aux dépenses de la vie courante, y compris celles relatives aux vacances, n'ont cessé de croître.

Les jeunes (et surtout la tranche 18-25 ans) ne constituent pas une catégorie homogène reconnue en tant que telle de façon administrative. Concernant les projections démographiques, chacun s'accorde à considérer que la France vieillit et que le nombre de jeunes n'ira pas en s'accroissant proportionnellement à la population dans les années à venir. Certes, les derniers chiffres publiés par l'INED et l'INSEE montrent que le taux de fécondité des femmes françaises est le plus élevé dans une Europe où globalement on constate une diminution du nombre d'enfants par famille. Ce phénomène, même s'il se poursuit, ne pourrait avoir d'effet que sur le long terme.

◆ Les touristes de demain

Concernant les vacances, il faut noter dès à présent que certains jeunes, même majeurs, jouent encore souvent le rôle de prescripteurs auprès de leurs parents et qu'ils constituent les clientèles de demain pour un secteur porteur de développements importants. C'est ainsi que l'Organisation mondiale du tourisme, se fondant sur une augmentation de 7,3 % durant la dernière décennie, prévoit une croissance de l'activité touristique plus rapide pour les jeunes que pour le reste de la population.

Les politiques publiques, notamment les réglementations concernant les vacances ou les loisirs, reconnaissent deux catégories : les mineurs, qui font l'objet d'une protection précise et renforcée, et les adultes, à partir de 18 ans, qui relèvent du droit commun. Les aides au départ accusent une rupture brutale qui sépare arbitrairement les moins de 18 ans des plus de 18 ans.

La classe d'âge 18-25 ans n'existe donc pas en tant que telle dans les statistiques. Elle rassemble des catégories très différentes : des scolaires, des étudiants, des apprentis, des stagiaires de formation professionnelle, des jeunes en recherche d'emploi, des titulaires de contrats à durée déterminée et enfin des bénéficiaires d'emplois stables. La présence simultanée de célibataires et de couples avec ou sans enfants vient renforcer cette hétérogénéité.

Afin de tenter de mieux cerner cette nébuleuse « jeunes » il convient tout d'abord de savoir combien ils sont, qui ils sont et quelles sont leurs attentes.

1. Combien sont-ils ?

Cette classe d'âge rassemblait en mars 2001, 5 977 265 personnes (soit environ 10 % de l'ensemble de la population) dont la répartition figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Les 18-25 ans selon l'âge

Age	Hommes	Femmes
18 ans	365 153	359 430
19 ans	410 981	416 648
20 ans	412 076	394 318
21 ans	423 087	385 680
22 ans	371 196	375 114
23 ans	345 916	346 238
24 ans	330 588	360 882
25 ans	325 629	354 329
Sous Total	2 984 626	2 992 639
TOTAL	5 977 265	

Source : INSEE - Enquête emploi 2001.

L'annexe n° 1 indique la répartition des 18-25 ans par âge et unité d'habitation urbaine.

2. Entre études et emploi : qui sont-ils ?

Sur les près de six millions de jeunes âgés de 18 à 25 ans, la répartition entre filles et garçons est particulièrement équilibrée puisque l'on compte 2 984 626 garçons et 2 992 639 filles.

2.1. Des jeunes de plus en plus diplômés

Plus de 770 000 jeunes¹ sont sortis de formation initiale en 1999. Cette arrivée importante sur le marché du travail, favorisée par la reprise économique, intervient après une longue période d'allongement de la durée des études jusqu'aux années 1997-1998. On assiste à partir de 2000-2001 à une légère reprise de l'augmentation de la durée des études. Malheureusement, une remontée du chômage est enregistrée à partir du deuxième trimestre 2001.

La répartition des diplômes, par niveau, chez les sortants, reste stable depuis cinq ans avec une nette progression de l'enseignement supérieur entre 1987 et 1996 et une diminution des faiblement diplômés comme l'indique le tableau figurant à l'annexe n° 2.

La proportion des filles diplômées est très légèrement supérieure à celle des garçons, 40 % d'entre elles achèvent leurs études initiales avec un diplôme d'enseignement supérieur contre un peu plus de 30 % de garçons.

2.2. Une insertion professionnelle plus favorable, mais à nouveau menacée

La reprise générale de l'emploi depuis 1997 à nos jours, s'est traduite par une forte progression des embauches de jeunes, une baisse du chômage, un recul du temps partiel contraint, une réduction des contrats temporaires et une légère reprise des salaires.

Pour les sortants du dispositif scolaire², le taux de chômage est passé de 30 % en 1998 à 25 % en 2000 (10,30 % pour les diplômés du supérieur et plus de 40 % pour les non diplômés) et à 18,7 % en mars 2001 pour les 15-24 ans. Depuis cette dernière date, cette amélioration est menacée par la remontée du chômage, qui affecte tout particulièrement les jeunes³.

¹ DARES, ministère de l'Emploi et de la solidarité, juin 2001 n° 25.

² La mesure s'effectue neuf mois après la fin des études.

³ La France se situe au quatrième rang européen pour le chômage des jeunes.

L'écart entre filles et garçons a fortement diminué sauf pour les faiblement diplômés : on constate cependant de notables différences dans le taux d'activité comme l'indique le tableau n° 2 ci-après :

Tableau 2 : Situation des 18-25 ans

Ages	Actifs occupés		Chômeurs		Etudiants, élèves, stagiaires en formation		Autres inactifs ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
18 ans	13,5	5,8	3,1	2,4	81,7	89,8	1,6	1,9
19 ans	19,7	10,4	6,0	6,0	71,1	80,0	3,2	3,6
20 ans	30,9	19,1	7,8	7,4	59,0	69,0	2,3	4,5
21 ans	37,1	28,9	10,2	9,5	50,1	55,3	2,7	6,3
22 ans	49,8	38,2	8,3	10,1	38,7	45,1	3,1	6,6
23 ans	57,5	46,5	9,2	11,6	30,8	35,0	2,5	6,9
24 ans	67,2	56,4	8,8	9,6	21,1	22,3	2,9	11,7
25 ans	72,3	63,3	10,9	9,6	13,2	13,5	3,6	13,6
Total	42,1	32,9	8,0	8,2	47,2	52,1	2,7	6,8

Source : INSEE - Enquête emploi 2001.

¹ Tous ceux qui ne sont pas la recherche d'un emploi.

L'annexe n° 3 indique en chiffres la répartition de l'activité des 18-25 ans selon le sexe.

Les filles commencent à travailler plus tard au profit d'études plus longues mais leur taux de chômage est plus élevé que celui des garçons. Même si jusqu'ici l'obligation militaire pour les garçons tendait à ce qu'ils entrent plus tard sur le marché de l'emploi, cela ne saurait expliquer la fragilité des filles au regard de l'emploi.

Le taux d'activité important indiqué notamment pour les âges les plus élevés ne permet pas de distinguer les emplois à temps plein des autres formes. Toutefois, on peut signaler qu'à la sortie du dispositif scolaire, 29 % des jeunes occupent un emploi temporaire, 30 % un emploi sans limite de durée et une toute petite minorité (2 %) s'installe à son compte. Les autres se répartissent entre le chômage, l'inactivité, les missions d'intérim ou encore les petits « jobs » limités dans le temps¹.

La précarité dans l'emploi est attestée par le fait que 65 % d'une génération subissent au moins une fois une période de chômage dans les deux années qui suivent leur sortie du dispositif de formation initiale.

Depuis 1998, le travail à temps partiel recule pour les sortants du dispositif scolaire ou universitaire. Il est trois fois plus fréquent chez les filles (23 %) que chez les garçons (7 %) en mars 2000.

La politique publique de l'emploi (avec aide au passage aux 35 heures et diminution des aides spécifiques au temps partiel) explique l'arrêt du développement du travail à temps partiel, même si les premiers emplois sont encore souvent temporaires.

La diversité de ces situations au regard de l'emploi a souvent pour conséquence des départs en vacances répétées, de courte durée, de dernière minute.

¹ « Contours et caractères, les jeunes », INSEE, 2000.

2.3. Des ressources fragiles, rarement élevées

La plupart des 18-25 ans disposent de faibles ressources, tant pour ceux qui vivent de l'aide de leur famille, de l'Etat par le système des bourses d'études ou les nombreux emplois aidés (comme l'indique le tableau figurant en annexe n° 4 qui concerne les 16-25 ans) que pour ceux qui entrent ou sont entrés dans la vie active.

Concernant la prise en charge de la famille, celle-ci est particulièrement importante notamment pour les étudiants¹. Soixante-treize pour cent de leurs ressources proviennent des familles, 16 % du travail ou d'allocations de chômage et 9 % des bourses.

Après une chute des salaires entre 1991 et 1997 (à diplôme égal, en mars 2000, les salaires d'insertion restent inférieurs à ce qu'ils étaient en 1991), on constate une reprise du niveau des salaires d'embauche pour les plus diplômés.

Pour les filles, il faut aussi noter qu'elles sont plus fréquemment au chômage et qu'à niveau de diplôme égal, leur qualification est moins reconnue et leurs salaires moins élevés que ceux des garçons.

3. Qu'attendent-ils des vacances ?

Pour avancer dans la connaissance des attentes des jeunes âgés de 18 à 25 ans, quelques rares études et enquêtes sont disponibles pour des âges qui ne correspondent pas exactement à la tranche qui nous concerne. Citons parmi elles :

- l'étude permanente de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages (EPCV) ;
- une étude de l'Observatoire national du tourisme (ONT), organisme placé sous la responsabilité du secrétariat d'Etat au Tourisme : « Le tourisme des 15-24 ans en France ». Publiée en 1998, elle se fonde sur les données de l'enquête aux frontières de 1996 et sur celles de l'enquête « Suivi des déplacements touristiques des Français », de 1993 à 1997 (panel de 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus, représentatif de la population française) ;
- une étude sur « L'approche de l'évolution du tourisme des jeunes en France », réalisée en 1997 sous la direction du Club français du tourisme des jeunes (CFTJ) de Maison de la France et du secrétariat d'Etat au Tourisme. Elle s'appuie sur le travail de l'Institut de recherches et d'études supérieures du tourisme (IRETS) université de Paris I - Sorbonne, et sur l'étude de la Commission européenne du tourisme (CET) : « Le marché européen du tourisme des jeunes en 1994 » ;

¹ Herpin et Verger ; *L'argent de poche versé aux jeunes* ; Economie et statistique n° 343-2001.

- un sondage « CSA Opinion », demandé par le secrétariat d'Etat au Tourisme, dans le cadre des Etats généraux du tourisme social et associatif, en avril 1999, sur « Les attentes des Français pour leurs vacances ». Document le plus récent, ce sondage porte sur un échantillon national de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

L'étude de l'ONT, relative aux aspirations des jeunes de 15 à 24 ans, s'appuie sur une étude du Centre de communication avancée (CCA international) : « *Les styles de vie des jeunes et le tourisme* », réalisée en 1991 et qui ne nous paraît plus correspondre au profil des jeunes de 2001. L'étude présente, certes, l'avantage de mettre en évidence la segmentation de cette population ; toutefois, les dix dernières années ont profondément modifié la sociologie et les conditions économiques de cette classe d'âge. Elle ne peut nous éclairer utilement sur les attentes des jeunes d'aujourd'hui.

L'étude intitulée « *L'approche de l'évolution du tourisme des jeunes en France* » fournit des indications pertinentes et encore valables sur les 15-25 ans et sur leurs principales motivations.

Parmi celles-ci sont cités par ordre de préférence :

- besoin de convivialité : départ avec des amis ou rencontres avec d'autres jeunes ;
- recherche d'autonomie, volonté de s'affranchir des conseils de la famille ou d'encadrement dans la préparation ou dans le type d'hébergement retenu ;
- recherche d'universalité ou d'utilité dans le déplacement touristique (séjour linguistique, chantier, stage, job à l'étranger, mission à caractère humanitaire...) permettant de s'intégrer dans le contexte local, l'insertion dans la société ;
- besoin d'implication personnelle dans un domaine culturel ou sportif à travers des activités de pleine nature ;
- besoin de reconnaissance : le choix et la thématique des vacances étant perçus par l'entourage familial ou relationnel comme des signes de maturité ;
- recherche d'un bon rapport qualité/prix en lien avec un budget généralement modeste. Les jeunes se comportent en consommateurs avisés tout en cédant aux effets de modes pour les produits nouveaux (sports de glisse...) ;
- désir de découverte, s'agissant aussi bien d'autres jeunes que d'autres civilisations ou paysages. Les voyages urbains ont un certain succès ;
- besoin de confort : les jeunes se montrent maintenant plus exigeants en matière d'hébergement et privilégient la chambre et les sanitaires individuels par rapport aux équipements collectifs. La comparaison entre les différentes offres joue ici à plein son rôle ;
- besoin de sécurité, exprimé dans le choix de l'organisme, l'adhésion à une assurance, l'acquisition d'une licence sportive ;

- besoin de rupture par rapport au contexte familial, professionnel ou éducatif. Le rythme de vie (repos/activité) est choisi et non « subi ».

Ces nouvelles tendances des jeunes se retrouvent dans les résultats du sondage CSA opinion « *Les attentes des Français pour leurs vacances* », déjà cité.

En résumé, on peut conclure, en se référant aussi aux déclarations des représentants du Conseil national de la jeunesse, entendus en audition devant la section du Cadre de vie, qu'en 2001 les jeunes aspirent à des vacances autonomes, conviviales leur offrant une qualité de confort, des activités adaptées à leurs goûts, à leur rythme de vie et leur budget !

Majoritairement attirés l'été par le bord de mer, l'hiver par la montagne, ils préfèrent se déplacer en voiture, ce qui permet d'amortir, à plusieurs, les frais tout en gagnant en mobilité ; le nomadisme n'étant pas exclu de leur projet global de dépaysement, de découverte et de rencontre. Pour l'hébergement, au-delà de la maison familiale ou celle des amis, la location de vacances, le camping et l'hôtellerie économique sont très recherchés.

Refusant tout cantonnement dans des lieux ou secteurs réservés aux jeunes, ils veulent pouvoir vivre leurs vacances en citoyens adultes, reconnus en tant que tels, même s'ils revendiquent l'acceptation par les autres, sur leur lieu de vacances ou leur environnement en général, de leurs rythmes de vie décalés, de leurs musiques... Entre banalisation et spécificité reconnue au moins par des tarifs adaptés à leurs moyens, le discours oscille souvent.

Les jeunes ayant un handicap sont dans la même situation que tous les jeunes de leur âge. Ils sont par ailleurs confrontés à des difficultés spécifiques : non-accessibilité des lieux de vacances et des moyens de transports, difficultés à repérer les lieux accessibles (information), besoin d'un accompagnateur, sensibilisation et formation des professionnels d'animation et d'accueil... Les surcoûts liés au handicap sont multiples et les financements des moyens de compensation largement insuffisants.

Dans les DOM, où la situation au regard de la formation et de l'emploi est des plus préoccupantes, comme l'avis présenté par M. Hubert Brin l'a montré, les jeunes, pour leurs vacances, rêvent de découverte de leur environnement immédiat mais aussi d'horizons lointains en particulier de la métropole.

A titre d'exemple, à la Réunion, les 18-25 ans dans leur quasi-totalité vivent chez leurs parents en raison de l'ampleur du chômage particulièrement important dans cette île où 35 % de la population a moins de 20 ans. Cette situation de « presque indigence » leur interdit de faire des projets de vacances alors que leur origine asiatique, africaine, européenne est une incitation à visiter ces continents. De même la découverte des îles voisines Mayotte, Maurice, Les Seychelles et Madagascar devrait pouvoir élargir leur horizon insulaire et les ouvrir sur d'autres cultures. Des échanges entre jeunes de ces îles devraient être favorisés par l'organisation de jeux des îles de l'Océan indien ou des rencontres culturelles auxquelles des jeunes des régions françaises ou d'autres départements d'outre-mer pourraient se joindre.

En Guyane et dans les Antilles françaises, les jeunes qui connaissent les programmes européens pour la jeunesse et les principaux dispositifs (chantiers de jeunes, Office franco-allemand, Ville vie vacances...) souhaiteraient pouvoir circuler davantage à l'intérieur même de leur département mais aussi dans les départements les plus proches pour rencontrer d'autres jeunes. Le coût des transports constitue pour eux l'obstacle majeur à cette mobilité.

Rappelons également que la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 précise dans son titre IV, article 33 : « *l'Etat met en place, en partenariat avec les collectivités territoriales des départements d'outre-mer qui le souhaitent, un fonds destiné à promouvoir les échanges éducatifs, culturels ou sportifs des habitants de ces départements vers la métropole ou vers les pays situés dans leur environnement régional.* »

On peut espérer que ce fonds prendra en compte la participation aux programmes Jeunesse pour l'Europe.

4. Les jeunes européens aux même âges

Dans tous les pays de l'Union européenne, le passage à l'âge adulte se caractérise par un allongement et des allers et retours entre formation, emploi et chômage d'une part, et entre domicile familial et résidence autonome d'autre part.

L'étude¹ réalisée en 1996 à partir du Panel communautaire de ménages (PCM) met en évidence de grandes disparités entre les situations des jeunes adultes de 18 à 29 ans dans les pays européens. Bien que ne correspondant pas exactement à la tranche d'âge qui nous concerne, quelques éléments méritent d'être cités à titre de comparaison.

4.1. Le logement

Environ 75 % des jeunes européens de 18 à 25 ans vivent chez leurs parents. Les pratiques des pays du Nord s'opposent à celles des pays du Sud. C'est ainsi que les jeunes Italiens et Espagnols vivent 2,8 fois plus souvent chez leurs parents que les Danois, comme l'indique le tableau figurant en annexe n° 5.

Environ 50 % des jeunes quittent le domicile parental à 21 ans en Finlande, à 24 ans en France (soit un peu plus tôt que la moyenne communautaire qui est de 25 ans) et à 29 ans en Espagne et en Italie. Les filles sont toujours plus précoces que les garçons, surtout dans les pays du Nord, pour le départ du domicile parental.

4.2. L'arrivée des enfants

Six pour cent des jeunes de 18 à 25 ans ont des enfants.

En France, ce pourcentage s'élève à dix pour cent pour la tranche 22-25 ans, ce qui situe notre pays dans la moyenne communautaire. L'Espagne n'en compte que 4 % et la Grande Bretagne 23 %.

¹ Etudes et résultats n° 90, novembre 2000. DREES, ministère de l'Emploi et de la solidarité.

4.3. La fin des études et l'entrée dans la vie active

Entre 18 et 21 ans, 44 % des jeunes européens poursuivent leurs études, 36 % travaillent, 12 % sont au chômage et 8 % sont inactifs.

C'est ici qu'interviennent de grandes différences : 70 % des Britanniques ont un emploi, souvent d'ailleurs à temps partiel pour les plus jeunes, environ 16 % pour les Français. Danemark, Allemagne, Autriche et Pays Bas connaissent aussi un fort taux d'emploi, les jeunes poursuivant souvent leurs études à l'intérieur de l'entreprise. Notre pays, comme d'ailleurs la Belgique, connaît les plus forts taux d'étudiants.

Entre 22 et 25 ans, les proportions s'inversent et 55 % de ces jeunes travaillent.

En 1999, le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans (très proche de celui des 18-25 ans car le pourcentage d'actifs est très bas avant 18 ans) était de 18 % dans l'Union européenne. Il était de 26 % pour la France, 7 % pour le Luxembourg et les Pays Bas, de 9 % pour l'Allemagne, mais de 33 % pour l'Italie, 30 % pour la Grèce et l'Espagne et 29 % pour la Finlande.

4.4. Les vacances en France des jeunes touristes étrangers

Selon l'étude de la CET, le tourisme mondial pourrait concerter trois milliards de jeunes de moins de 30 ans des cinq continents alors que seuls 200 millions de ces jeunes sont en capacité économique d'y accéder. Ce chiffre en progression, selon les projections démographiques, ne devrait pas être affecté par le mouvement de vieillissement de la population européenne.

Les jeunes, qui représentent entre 20 et 25 % du tourisme européen et dont la propension au séjour à l'étranger est plus forte que chez leurs aînés, élisent comme destination favorite la France¹ qui reçoit près de huit millions de ces jeunes visiteurs devant l'Espagne (5,5 millions), l'Autriche (près de quatre millions), l'Allemagne (plus de 3,5 millions) et l'Italie (3,3 millions).

Ces jeunes Allemands, Italiens, Britanniques, Hollandais et Espagnols pour les plus nombreux sont attirés d'abord par Paris et l'Ile-de-France, l'arc Méditerranée et Rhône-Alpes, à l'instar des jeunes Français, même si l'on constate des disparités entre nationalités.

Dans l'ensemble des pays européens des réseaux d'information ont été constitués. Le rôle des guides de voyage est très important de même que celui des intermédiaires puisque 67 % des voyages sont réservés à l'avance, le taux de réservations variant selon les pays.

Aux Etats-Unis et au Canada, la presse universitaire (Student travel diffusé à 450 000 exemplaires) et les guides (Let's go - Berkeley) dépassent aujourd'hui leur clientèle étudiante et essaient à travers le monde.

¹ L'Espagne vient de supplanter la France dans le choix des jeunes.

Concernant l'hébergement, les auberges de jeunesse et l'Union des centres de rencontres internationales de France (UCRIF) déclarent que leur fréquentation se répartit en 46 % d'étrangers et 54 % de Français. Le nombre de leurs nuitées passe de 3,25 millions en 1990 à 2,33 millions en 1996, montrant une désaffection de ce type d'hébergement au profit de l'accueil en famille (34 %), de l'hôtellerie (40 %) et du camping (10 %). Le développement d'une hôtellerie économique, le goût pour des formules plus souples, plus confortables (chambres individuelles préférées aux chambres collectives) et parfois moins onéreuses (camping) peut partiellement expliquer ce phénomène. Sans doute aussi un moindre intérêt pour l'apprentissage de la langue française peut-il contribuer à cette baisse de fréquentation.

Comme leurs aînés et leurs homologues français, les jeunes étrangers préfèrent voyager en voiture (35 %), le train et l'autobus sont aussi utilisés pour les déplacements à l'intérieur de notre pays.

Les séjours urbains sont très appréciés, surtout Paris pour les Américains et les zones balnéaires pour les habitants des pays du Nord de l'Europe. Les attractions pour la campagne, les sports de pleine nature, les visites culturelles et le shopping sont aussi des atouts forts pour notre pays.

La durée des séjours dépend de la nationalité : onze jours en moyenne pour un jeune européen (dix pour un adulte européen), en général durant les mois de juillet et d'août. Durant la basse saison, les jeunes Australiens, Japonais et Américains du Sud visitent la France. Ils représentent 17 % des flux de ces jeunes. Leur augmentation par l'élaboration de produits adaptés devrait pouvoir mieux répartir l'activité de certains équipements touristiques sur toute l'année.

Il faut enfin remarquer que cette jeune clientèle étrangère, hormis celle en provenance des pays de l'Europe de l'Est aux caractéristiques particulières, n'est pas dénuée de moyens¹ même si elle ne dispose pas des mêmes budgets que les adultes. Pour 100 F dépensés par un jeune Français, un jeune Allemand des länder de l'Ouest en dépense 140 et un Allemand des länder de l'Est 35. Un jeune Espagnol² dépense environ 3 100 F par semaine, un Américain³ 2 600 et un Coréen 5 600⁴.

En conclusion, on peut dire que les modes de consommation des jeunes touristes étrangers tendent à se rapprocher de ceux de leurs parents et qu'il existe comme chez les Français une forte segmentation des choix touristiques de cette population.

¹ Bien qu'anciens, ces chiffres, les seuls disponibles, sont cités à titre indicatif.

² Etude sur le marché espagnol, Maison de la France 1990.

³ 427 dollars US TTA « in flight » survey 1992.

⁴ Etude sur le tourisme : Maison de la France - Taïwan - 1997.

B - QUE SAVONS-NOUS DES VACANCES DES PARTANTS ?

Tirée de l'enquête permanente de l'INSEE¹ sur les conditions de vie, une enquête particulière sur les vacances des Français (EPCV) en 2000 est riche d'enseignements car elle propose une série longue sur les départs en vacances (1989-1999) et des résultats détaillés pour l'année 1999. Toutefois la segmentation par âges ne correspondant pas à celle qui nous concerne (0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30 ans et plus), l'INSEE, à la demande de la mission INSEE du Conseil économique et social, a bien voulu réaliser une exploitation complémentaire. Celle-ci révèle qu'environ six jeunes sur dix âgés de 18 à 25 ans sont partis en vacances en 1999, soit légèrement moins que la moyenne de la population française (61,5 %).

1. Combien sont-ils à partir ?

Le taux de départ des 20-24 ans (58 %) est très inférieur à celui des 15-19 ans (67 %). Par âge détaillé cette différence s'atténue.

Sur la longue durée (1989-1999), on constate une stabilité dans le taux de départ des 14-19 ans alors que, pour l'ensemble de la population, une légère hausse (1 %) est enregistrée. Dans le même temps, la tranche 25-29 ans augmente très sensiblement, passant de 62 % à 67,4 % comme l'indique le tableau n° 3 ci-après :

Tableau 3 : Evolution des taux de départ en vacances (en %)

	1989			1994			1999		
	Année	Hiver	Eté	Année	Hiver	Eté	Année	Hiver	Eté
Ensemble	60,7	27,3	56,5	62,0	29,6	58,1	61,5	27,6	57,0
0-13 ans	68,2	30,9	65,4	70,6	34,0	68,1	70,1	29,7	67,1
14-19 ans	68,6	26,7	64,6	69,2	34,1	65,6	68,4	30,9	63,9
20-24 ans	57,9	26,5	53,4	58,1	27,2	51,5	58,3	24,0	51,9
25-29 ans	62,5	30,2	57,3	65,0	34,2	59,8	67,4	30,1	61,6

Source : EPCV - INSEE.

Ce taux de départ n'est pas homogène et varie en fonction de la taille de la commune de résidence. Les villes et en particulier la région parisienne (77,48 %), étant plus favorables au départ, alors que les communes rurales n'y sont guère propices (50,97 %). Comme l'indique le tableau n° 4 ci-après.

¹ Dans ce cadre est défini comme séjour de vacances tout déplacement hors du domicile d'une durée d'au moins quatre jours pleins consécutifs, c'est la définition retenue par le BIT.

Tableau 4 : Taux de départ en vacances sur l'ensemble de l'année et de la population

Ensemble	61,50
Age	
0-4 ans	61,81
5-9 ans	72,89
10-14 ans	76,13
15-19 ans	66,75
20-24 ans	58,27
25-29 ans	67,35
30 ans et plus	57,86
Catégorie de commune de résidence principale	
Commune rurale	50,97
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	56,40
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	57,43
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants	66,57
Unité urbaine de Paris	77,48
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	
Agriculteurs exploitants	45,41
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	66,63
Cadres et professions intellectuelles supérieures	88,19
Professions intermédiaires	78,73
Employés	64,65
Ouvriers	50,38
Retraités	49,17
Autres inactifs	63,64

Source : INSEE - EPCV 99 - Les vacances des Français.

Concernant les déplacements de très courte durée, selon l'étude conduite par la SOFRES¹ en 1999 à la demande de la direction du Tourisme, près des trois quarts des Français ont quitté leur domicile au moins une nuit pendant la période considérée. Ce taux de départ est supérieur à la moyenne chez les 25-34 ans et les 35-49 ans, chez les chefs d'entreprise, cadres supérieurs et professions intermédiaires, les habitants de la région parisienne et du Sud-est et enfin les possesseurs de résidences secondaires.

L'enquête révèle que ce taux de départ, en hausse comme l'indique le tableau ci-après pour l'ensemble de la population, est depuis 1994 en baisse (- 8,7 % entre 1993 et 1999) pour la tranche 15-24 ans.

Les ruraux et résidents des petites communes partent moins que les autres. Quant aux étudiants, leur taux de départ accuse une chute très importante de dix points pour se situer loin derrière celui des cadres supérieurs, des professions intermédiaires, des inactifs et très près de celui des ouvriers.

¹ Enquête conduite en 1999 à partir des données de l'enquête « Suivi des déplacements touristiques » (SDT) entre 1993 et 1999.

Tableau 5 : Taux de départ des séjours personnels selon l'âge (en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
15-24 ans	73,6	73,2	71,1	71,9	68,0	69,6	64,9
25-34 ans	76,8	79,6	80,4	79,5	78,4	76,4	76,1
35-49 ans	78,2	78,7	78,4	78,1	76,3	77,0	76,5
50-64 ans	75,1	78,7	77,8	79,0	76,0	75,4	75,3
65 ans et plus	72,1	73,0	73,5	74,0	70,7	70,6	71,2
Ensemble	75,4	76,8	76,5	76,7	74,2	74,1	73,3

Source : SDT - Direction du Tourisme/Sofrès.

Tableau 6 : Taux de départ des séjours personnels selon la catégorie socioprofessionnelle

En pourcentage	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Commerçant, artisan, chef d'entreprise	68,9	72,2	68,7	73,5	67,7	66,1	72,4
Cadre supérieur, profession libérale	92,0	93,2	92,6	94,1	92,4	93,3	90,2
Profession intermédiaire, contremaître	88,0	89,2	88,4	88,7	86,0	87,0	86,7
Employé, services	75,7	76,2	76,3	77,2	75,7	75,3	75,3
Ouvrier	67,0	69,0	67,9	66,2	66,3	64,2	63,7
Etudiant	75,5	73,5	72,0	70,3	68,5	69,7	65,0
Inactif	73,3	74,8	75,4	75,1	71,9	71,6	71,4
Ensemble	75,4	76,8	76,5	76,7	74,2	74,1	73,3

Source : SDT - Direction du Tourisme/Sofrès.

Nota : Les taux de départ des agriculteurs ne sont pas disponibles, compte tenu du faible échantillon de l'enquête concernant cette catégorie, ce qui entraîne des problèmes de fiabilité statistique. Le taux de départ des agriculteurs est trop variable d'une année sur l'autre. Il est en tous cas traditionnellement plus faible que celui des autres catégories et se situe en dessous de 60 %.

La catégorie socioprofessionnelle du partant, ou des parents lorsque l'autonomie financière n'est pas acquise, influe sur le départ.

Si parmi les jeunes au chômage, le taux de départ reste très proche de celui de l'ensemble de la population (44 % contre 43 %), on note une très sensible différence dans le taux départ des actifs occupés (56 % contre 67 %). Les étudiants, élèves et jeunes en formation sont ceux qui partent le plus (70 %) comme l'indique le tableau figurant en annexe n° 6.

Enfin le niveau économique et celui des études sont des éléments forts qui conditionnent l'attitude au regard des vacances comme indiqué en annexe n° 6. Les employés partent beaucoup plus (58 %) que les ouvriers (40 %).

2. Comment vivent-ils leurs vacances ?

Près de la moitié des jeunes de 18 à 25 ans passent leurs vacances dans la résidence principale (38 %) ou secondaire (11 %) de parents ou d'amis ; d'autres utilisent la location (15 %), le camping (12 %). Ils fréquentent aussi l'hôtel (11 %) et dans une moindre mesure les auberges de jeunesse (2 %) soit un pourcentage identique à celui de la population totale.

Un nombre croissant de jeunes est attiré par le tourisme vert et se dirige vers les formules mises en place par le monde agricole et rural (gîtes ruraux, fermes d'accueil, chambres d'hôtes...).

Les séjours à la mer sont privilégiés (40 %) devant les séjours à la campagne (21 %). Quant aux transports, la voiture (67 %) vient largement en tête devant le train (16 %), l'avion (13 %) qu'ils utilisent davantage que le reste de la population, et enfin l'autocar qu'ils n'affectionnent guère (1 % seulement).

Les 18-25 ans partent pour visiter des parents ou amis (34 %), se reposer sans exercer une activité particulière (33 %), se retrouver en famille (9 %), exercer des activités culturelles (7 %) ou faire des excursions (7 %), exercer un sport (6 %), rencontrer d'autres personnes (2 %) ou pour un autre motif (2 %).

L'annexe n° 7 retrace les séjours de vacances des jeunes, leurs modes d'hébergements, leurs modes de transports ainsi que leurs activités.

C - LES NON-PARTANTS

1. Combien sont-ils ?

Les statistiques pour cette catégorie de la population sont aussi imprécises que pour les partants. Leur nombre s'inscrit en creux par rapport à celui des partants.

Les chiffres fournis par les organismes d'études ne sont pas toujours identiques. L'INSEE en particulier, qui suit régulièrement ces populations, propose les taux les plus élevés de non départ. Les différences proviennent en grande partie du fait que les populations de référence sont différentes selon les études de même que les questionnaires, voire même la définition retenue pour le terme vacances.

Pour sa part, l'INSEE propose pour les 20-24 ans, un taux de départ de 58,3 % (soit par soustraction un taux de non départ de 41,7 %, taux qui pourrait paraître très élevé pour une population pour moitié encore engagée dans les études et très rarement chargée de famille). En fait le taux de départ se situe à peine en dessous de celui de l'ensemble de la population : 61,5 % et juste au-dessus de celui des plus de trente ans (57,9 %).

Le CREDOC¹ et la SOFRES² mentionnent pour ces jeunes des taux de départ supérieurs à celui de l'ensemble de leur échantillon. Il faut toutefois préciser que leur échantillon ne comporte que les 18 ans et plus, or on sait que les moins de 18 ans sont ceux qui partent le plus. C'est ce qui peut expliquer que pour ces organismes les jeunes partent plus souvent que le reste de l'échantillon.

Les 18-25 ans peuvent être comparés soit à l'ensemble de la population, soit à l'ensemble des post adolescents. Puisque cet âge représente le passage à l'âge adulte, la mission INSEE du Conseil économique et social a refait les calculs avec les chiffres de base de l'INSEE. Avec ce nouveau calcul, les jeunes de 18 à 25 ans, partent très légèrement plus souvent en vacances (59,8 %), que l'ensemble de la population de plus de 18 ans (58,8 %).

En tout état de cause, quel que soit le chiffre retenu, le taux de non départ reste élevé pour cette tranche d'âge. La différence des taux de départ entre les jeunes (20-24 ans) et l'ensemble de la population reste le même, soit cinq points d'écart au détriment des jeunes, en été (52 %) comme en hiver (24 %).

Une estimation faite par la mission INSEE montre que les filles partent nettement plus que les garçons soit 63,5 % contre 56 %. En moyenne 163 000 hommes et 134 000 femmes de chaque génération ne partent pas en vacances chaque année.

2. Pourquoi ne partent-ils pas ?

Les enquêtes disponibles qui portent généralement sur une seule année mettent en évidence que les causes de non départ sont multiples.

Néanmoins, la cause première invoquée est financière. Elle est mentionnée par près d'un jeune sur deux. Par ordre dégressif sont citées :

- des raisons financières (47 %) ;
- des raisons professionnelles : 21 %. Il s'agit de jeunes récemment engagés dans la vie professionnelle et qui ne peuvent prendre des vacances.

Ces deux premiers motifs sont nettement plus souvent évoqués par les jeunes que par le reste de la population.

- des raisons personnelles ou de choix délibéré : 14 % ;
- des raisons de santé : 1 %.

Le choix délibéré de non départ (14 %) peut s'interpréter différemment : plaisir de rester chez soi, surtout lorsqu'on réside dans certaines régions (Ouest, Méditerranée, Corse), difficulté à avouer d'autres raisons, financières notamment. Mais le jeune peut aussi se trouver dans une situation d'exclusion ou qu'il ressent comme telle, dont il ne peut sortir ou pense ne pouvoir sortir. Dans ce cas, quitter son quartier lui apparaît insurmontable.

¹ Consommation et modes de vie, n° 140 du 31 janvier 2000.

² La SOFRES retenant une tranche d'âge différente (15-24 ans) dans laquelle les 15-18 ans partent en général plus fréquemment, cette fraction tombe à un tiers. Ce dernier chiffre est d'ailleurs vérifié dans le classement par catégories socioprofessionnelles où le taux des étudiants non partants s'élève à 32,8 %.

Dans un récent rapport présenté au Conseil national du tourisme (CNT), Mme Michèle Rigalleau propose une évaluation des non-partants pour une population de 61 millions. Estimant non pertinent le comptage sur une seule année, elle propose une analyse sur deux années consécutives. Ce calcul permet de prendre en compte les circonstances exceptionnelles (naissance, divorce, maladie, déménagement, examens à repasser en septembre) qui n'ont rien à voir avec un non départ structurel.

Tableau 7 : Total des non-partants sur un et deux ans

Sur une période d'un an % / population totale en millions			Sur une période de deux ans % / population totale en millions		
SDT 99			CSA		
SOFRES			. Tous séjours vacances	16 %	10
. Cours séjours d'une nuit	27 %	16,5			
. Longs séjours > 4 jours	34 %	21			
EPCV			SOFRES		
INSEE 99			Métascope suivi s/2 ans		
. Longs séjours > 4 jours	38 %	23,2	. Tous séjours	16 %	10
⇒ Moyenne > 4 jours	36 %	22	⇒ Moyenne tous séjours	16 %	10 environ

Source : CNT, Michèle Rigalleau - base de comptage 61 millions d'habitants.

Ces chiffres peuvent être recoupés par ceux de l'INSEE qui a bien voulu procéder à une exploitation particulière pour le Conseil économique et social. Une interrogation portant sur les intentions de départ en vacances dans les douze mois prochains auprès des non-partants, montre que 54 % (des 18-25 ans) envisagent de partir l'année suivante (dont plus de la moitié de façon certaine). Ce taux est beaucoup plus élevé que pour la population dans son ensemble.

Les jeunes ayant invoqué une raison financière pour leur non-départ sont aussi ceux qui envisagent le moins un départ l'année suivante. C'est donc sur cette tranche de population que la plus grande attention doit être portée. L'annexe n° 8 retrace les intentions de départ dans les douze mois suivants. Elle montre aussi que ceux qui partent le plus sont aussi ceux qui partent le plus souvent dans le cadre de courts séjours : 54 % des jeunes qui ne sont pas partis en vacances effectuent de courts séjours, mais ce pourcentage monte à 68 % pour ceux qui partent en vacances.

Cependant, le dispositif statistique devrait permettre d'apprécier de façon plus fine les causes réelles de non départ.

La prolongation des études avec la nécessité d'en assumer financièrement une partie de la charge par des « jobs » de vacances, le développement de stages dans les cursus universitaires, les stages choisis pour étoffer un *curriculum vitae*, notamment les stages linguistiques, et enfin la recherche d'emploi qui demande avant tout une entière disponibilité surtout en période de chômage important, sont autant d'obstacles au départ en vacances. La tendance au voyage éclair et répétitif, encouragée par l'essor des transports rapides (Eurostar-Thalys-TGV),

avec des tarifications attractives pour les week-end notamment, peut expliquer en partie que les départs pour des séjours de plus de quatre nuits soient moins fréquents.

L'observation sur une longue durée (1989-1999) montre que le taux des non-partants 20-24 ans n'a pas changé. Pendant le même temps l'on constate une légère hausse pour l'ensemble de la population ; ceci semblerait confirmer que cette période de passage à l'âge adulte, et en particulier à l'entrée dans la vie active avec l'acquisition de l'autonomie financière, se fait toujours aussi difficilement en dépit d'une diminution du chômage des jeunes. Si les freins au départ sont très souvent économiques, les préoccupations liées à l'insertion professionnelles pèsent également sur la décision de ces jeunes.

Les lignes ci-dessus montrent bien que la catégorie des non-partants n'est pas homogène. Les réponses à apporter doivent être multiples. On ne doit pas l'oublier, car, comme l'affirmait en 1998 le rapport du Commissariat général du Plan « Réinventer les vacances », il ne faut pas céder à la tentation d'une politique sociale de tourisme indifférenciée, qui proposerait pour tous des réponses identiques.

Les éléments qui précèdent, au-delà des méthodes statistiques et de leur interprétation, montrent bien qu'une grande partie de nos concitoyens âgés de 18 à 25 ans ont de grandes difficultés à partir en vacances. Les raisons financières sont déterminantes mais elles ne sont pas les seules.

En l'absence d'une collecte systématique des offres existantes, ils n'ont pas accès à l'information.

En l'absence d'une politique globale les concernant, ils n'entrent pas ou peu dans les dispositifs qui leur permettraient un départ.

Par manque de création de produits touristiques adaptés à leurs demandes et à leurs ressources, ils risquent de s'enfermer dans une culture de « non départ ».

D - LES POLITIQUES PUBLIQUES

Tout au long du chapitre qui suit, consacré aux politiques publiques, seront décrites des actions menées par ou avec des associations, notamment celles de l'éducation populaire et du tourisme social. Pour ne pas alourdir le texte, elles ne sont pas récapitulées dans un chapitre distinct. Il faut cependant garder à l'esprit que ces organismes¹ ont permis le départ de plusieurs centaines de milliers de jeunes adultes et sans la contribution de ces associations la plupart de ces politiques n'auraient pu être initiées, mises en œuvre et développées.

¹ Parmi eux en 2000 : l'UCPA 195 300, la Ligue de l'enseignement environ 50 000, les CEMEA-Rencontres de jeunes 5 623, les Chantiers de jeunes 7 000, le Scoutisme français près de 50 000...

1. Le ministère de la Jeunesse et des sports et ses partenaires

Ce ministère intervient dans le champ des vacances des 18-25 ans par la réglementation, l'homologation, la tutelle qu'il exerce sur un certain nombre d'organismes ou de dispositifs, et les financements qu'il peut leur apporter dans certains cas. Il agit notamment par l'intermédiaire des grandes fédérations sportives et d'éducation populaire. Peuvent être citées parmi elles : la Jeunesse au plein air, la Ligue de l'enseignement, la Fédération Léo Lagrange, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), par leurs rencontres de jeunes, Avignon, Bourges, Aurillac, La Rochelle..., les Maisons de jeunes, les chantiers internationaux de jeunes des associations membres de COTRAVAUX, ou l'Union nationale des centres sportifs et de plein air (UCPA), organisme le plus connu sur ce terrain. Toutes ces associations proposent des séjours à thème, culturels, sportifs...

Le ministère intervient aussi sur les formations à l'animation dans les centres de vacances et de loisirs, les jeunes de plus de 17 ans étant susceptibles d'encadrer des activités de vacances et de loisirs. Le scoutisme, par ses branches aînées et par l'encadrement des branches plus jeunes (Louveteaux, Jeannettes...) permet des engagements bénévoles, notamment sur des temps de vacances. Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) associe les activités de vacances et de formation. Il participe à la découverte mutuelle entre le monde rural et le monde urbain.

La Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ) et la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) offrent des structures d'hébergement et d'activités de vacances et découvertes, tant sur le territoire national que sur tous les continents. L'UCRIF a pour vocation, à travers ses soixante centres répartis sur l'hexagone, de favoriser la rencontre internationale des groupes. La plupart de ces organisations ont également un agrément tourisme exigé par la loi de 1992.

Le ministère de la Jeunesse et des sports exerce aussi la tutelle française de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Ce dernier, en plus d'échanges professionnels ou scolaires sur des temps de vacances, soutient des associations qui proposent des rencontres bilatérales ou trilatérales à des jeunes de la tranche d'âge concernée par la saisine.

1.1. Le réseau Information Jeunesse

Le Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ), les Centres régionaux d'information pour la jeunesse (CRIJ), les Bureaux d'information pour la jeunesse (BIJ) et les Points d'information pour la jeunesse (PIJ) constituent un maillage du territoire.

Ce réseau est placé sous l'autorité du ministère de la Jeunesse et des sports.

Les structures le constituant sont des associations de même que la plupart des Bureaux information pour la jeunesse et des Points d'information pour la jeunesse.

Le Centre d'information et de documentation pour la jeunesse est un centre de ressources national. Il assure en outre l'élaboration de la documentation nationale et la met à disposition, à titre onéreux, des Centres régionaux d'information. Il a un rôle d'information au plan local et est investi de représentations à l'étranger par le ministère de la Jeunesse et des sports.

Les Centres régionaux d'information pour la jeunesse accueillent et informent les jeunes. Ce sont des centres de ressources régionaux qui assurent le développement du réseau information BIJ, PIJ. Ils organisent la formation des personnels du réseau régional.

Le réseau est majoritairement financé sur crédits publics, en provenance de l'Etat ou des collectivités locales.

En raison de la crise économique, et pour répondre à une demande des jeunes, le CIDJ, les CRIJ, BIJ et PIJ se sont consacrés en grande partie à l'information sur les formations, les filières professionnelles et offres d'emplois (notamment dans l'animation). Ceci s'est peut-être fait au détriment de la collecte de l'information sur les produits vacances et les aides pour y accéder. Cependant, selon des indications du CIDJ et de la Direction de la jeunesse, dans le cadre de l'agrément tourisme du CIDJ, un certain nombre de CRIJ disposent d'espaces tourisme. Dans ce cadre, ils aident les jeunes à définir et à réaliser leurs projets de vacances en les orientant vers des prestations adaptées à leur budget. Ils font également la vente de ces prestations.

Pour faciliter l'information des jeunes, une brochure électronique, consultable sur Internet depuis avril 2001, offre une sélection de séjours à thèmes pour les jeunes de 18 à 30 ans.

1.2. Les points « Cyberespace jeunes numérique » (CYB)

Ils ont été créés pour combler les inégalités sociales et culturelles existant entre les jeunes. Les difficultés rencontrées par certains peuvent être aggravées par l'accès et la maîtrise qu'ils ont ou n'ont pas des technologies de l'information et de la communication. Le ministère de la Jeunesse et des sports a initié le programme « Point cyberespace jeunes numérique », dans le but d'entraîner les jeunes à la pratique d'internet, tout en les aidant à trouver les informations utiles à l'organisation de leurs vacances. Ce programme repose sur la création d'espaces multimédia dans des structures d'accueil des jeunes, et tout particulièrement celles du réseau information jeunesse.

1.3. Les programmes Jeunesse pour l'Europe

Le programme européen mis en place par l'Agence nationale jeunesse pour l'Europe (ANJE), est placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des sports. Renouvelé en 2000 pour une durée de sept ans, il bénéficie d'un montant de crédits de 530 millions d'euros pour l'ensemble des pays participants. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans. Notons pour l'année 2000, parmi les participants, 3 400 jeunes Français de 18 à 25 ans. Ce programme se décline en cinq actions :

a) Les échanges de groupes de jeunes

Bi, tri ou multilatéraux, ils peuvent se faire avec des jeunes des quinze pays de l'Union européenne et d'une vingtaine d'autres pays. Le nombre de participants est de quinze à soixante jeunes avec un nombre équilibré par pays. Cette action peut avoir une durée de six à vingt et un jours (hors voyage). Deux priorités sont retenues : les groupes n'ayant jamais participé à des échanges et ceux impliquant des jeunes défavorisés.

b) Le Service volontaire européen pour les 18-25 ans

Situé hors temps de vacances, il se déroule sur six à douze mois et vise à favoriser la mobilité en Europe (le service volontaire européen « SVE court terme », réservé aux jeunes en difficulté, peut avoir une durée de trois semaines à six mois). Le volontaire est appelé à effectuer des activités d'intérêt général non rémunérées, dans des organisations à but non lucratif, dans différents domaines : social, culturel, patrimoine, environnement, loisirs, etc. Elles doivent permettre l'acquisition par le volontaire de compétences sociales, techniques, personnelles. Le programme prend en charge à 100 % le voyage du domicile au lieu d'accueil. L'organisation d'accueil doit assurer le logement, la nourriture, les transports locaux, la formation linguistique et la formation technique éventuelle. Elle reçoit pour cela une somme forfaitaire de l'agence nationale de son pays, proportionnelle à la durée du SVE. L'argent de poche (1 240 F par mois) est versé en plus du forfait à l'association qui le reverse au volontaire. Pour l'assurance et la couverture sociale, un contrat est souscrit au niveau communautaire.

c) L'initiative de groupes de jeunes (minimum quatre jeunes, durée trois mois à un an)

Projets de jeunes, initiés, gérés et mis en œuvre par eux-mêmes. Ces projets locaux, novateurs et créatifs, établissent un lien entre leur collectivité locale et l'Europe. Leurs thèmes prioritaires doivent dépendre entièrement et directement des besoins et des intérêts des jeunes : combattre l'exclusion sociale, éducation et information des jeunes, préservation et protection du patrimoine local, médias jeunes, activités culturelles, entreprises d'économie solidaire. Les projets sont examinés en fonction de leurs possibilités de transférabilité, de leur adaptabilité et de leur pertinence pour des jeunes vivant dans des environnements similaires dans d'autres Etats membres (sont exclus les projets individuels, les projets entrant dans le cadre scolaire et la formation professionnelle, ainsi que les chantiers de jeunes).

d) Capital avenir

Il s'agit d'une initiative individuelle qui doit permettre d'utiliser l'expérience acquise pendant le SVE. Trois types d'activités sont reconnus :

- lancement d'une activité professionnelle (secteur lucratif ou non) ;
- réalisation de projets ponctuels ;
- accomplissement d'un projet de développement personnel (formation ou éducation personnelle).

Cette action « Capital avenir » intervient dans un délai de deux ans après le SVE.

e) Les mesures d'accompagnement

Elles s'adressent aux animateurs de jeunesse, formateurs, responsables d'encadrement, tuteurs, directeurs de projets, groupes de jeunes. Elles procèdent d'une coopération et d'un partenariat avec des échanges d'expérience et de bonnes pratiques, l'établissement de relations de travail durable, le développement d'activités de faisabilité en faveur de l'innovation, des mesures de formation et des informations sur les jeunes.

Pour l'Outre-mer, afin de faciliter la mobilité des jeunes de départements d'Outre-mer en Europe, une convention a été passée entre le ministère de la Jeunesse et des sports, le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM et l'ANJE. Elle est dotée d'une enveloppe de 160 000 F. La mise en place d'un fonds interministériel d'aide à la mobilité de ces jeunes, géré par les préfets des départements d'Outre-mer, a été prévue par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000.

2. Le secrétariat d'Etat au Tourisme et ses partenaires

Le secrétariat d'Etat au Tourisme met en place des outils pour une politique de valorisation du tourisme. Il faut se rappeler que le tourisme est une activité qui représente 6,8 % du PIB¹ et offre directement ou indirectement des emplois à deux millions de personnes. C'est une industrie qui compte deux cent quinze mille entreprises (94 % d'entre elles ont moins de dix salariés).

Premier pays pour l'accueil, la France a reçu plus de 75 millions de touristes étrangers en 2000. Elle ne se situe toutefois qu'à la troisième place derrière les Etats-Unis et l'Espagne pour les recettes de ce tourisme international. Cette consommation touristique est néanmoins, avec ses 788 milliards de francs, le premier poste d'excédents de la balance commerciale nationale.

Le tourisme est donc une activité majeure pour notre pays. C'est un secteur dynamique pour l'emploi. Toutefois, la précarité de l'emploi de ce secteur se doit d'être corrigée, notamment en ce qui concerne les conditions de vie et de travail des salariés saisonniers (le tourisme est le second secteur, après l'agriculture pour l'emploi saisonnier).

2.1. Le droit aux vacances

La préoccupation du secrétariat d'Etat au Tourisme est de rendre effectif le droit aux vacances pour tous. Il a participé activement à la mise en œuvre du droit aux vacances pour tous prévu par la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998. Ce texte précise dans son chapitre IV article 140 : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones*

¹ 2,8 % si l'on se limite à la consommation des touristes résidents et non-résidents (hôtels, cafés, restaurants, loisirs touristiques, services d'organisation de voyages), 6,8 % si l'on y inclut les autres dépenses liées au séjour et notamment le transport.

défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion. L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif... ».

2.2. Les récentes mesures d'accessibilité

a) L'extension du chèque-vacances

Créé par l'ordonnance du 26 mars 1982, le chèque-vacances a été mis en place et distribué par l'Agence nationale pour le chèque-vacances (ANCV). Il institue un système d'épargne abondée par les employeurs et les salariés dans les entreprises privées comportant un CE, dans les entreprises publiques, puis dans la fonction publique. Aujourd'hui, le chèque-vacances apporte à plus de quatre millions d'usagers de nombreux avantages. En près de 20 ans, le chèque-vacances s'est affirmé comme une réussite sociale et économique. Il a aussi élargi son champ de compétences, trois étapes méritent d'être rappelées :

- 1987, des bourses vacances ont été créées à partir de contre valeurs des chèques-vacances périmés, et mises à disposition de réseaux associatifs distributeurs très pluralistes (centres sociaux, Secours populaire, ATD-Quart monde, Secours catholique...). Ces bourses ont permis à ces associations d'aider à partir en vacances, pour la première fois, des personnes et des familles en difficulté ;
- 1992, l'ANCV contribue, dans le cadre du décret du 7 décembre 1992, au financement de la rénovation d'équipements de tourisme et de loisirs à vocation sociale ;
- 1999, la loi n° 99-784 du 12 juillet, étend l'accès du chèque-vacances aux salariés des entreprises de moins de cinquante salariés qui ne disposent pas de comité d'entreprise. Sept millions et demi de salariés étaient jusqu'alors exclus de ce dispositif.

Mais la mise en œuvre de cette dernière loi reste longue, car trop complexe en raison de l'importante énumération des conditions à réunir pour bénéficier d'exonérations sur la participation des employeurs.

Le revenu fiscal de référence apparaît trop bas et ne permet pas de faire bénéficier suffisamment de salariés moyens du chèque-vacances : plus de 50 % des salariés des petites entreprises se trouvent exclus du dispositif, car ils dépassent le plafond de ressources. En outre, dans les entreprises de moins de cinquante salariés, le caractère discriminant d'un critère social est beaucoup plus sensible du fait de la proximité des salariés entre eux et avec le chef d'entreprise. L'obligation pour le salarié de produire à son employeur son avis d'imposition est souvent source de blocage. Enfin, cette mise en œuvre est également rendue difficile par l'éparpillement de l'implantation de ces entreprises sur le territoire. La conclusion d'accords de branche professionnelle ou territoriaux devrait pouvoir lever les obstacles au développement du chèque-vacances.

b) La Bourse solidarité vacances (BSV)

Inscrit dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, ce dispositif vise à favoriser le départ des personnes exclues de fait du droit aux vacances. Organisés en Groupement d'intérêt public (GIP), les grands prestataires touristiques (entreprises privées et organismes associatifs, comités d'entreprise, SNCF, Air France, RATP, parcs de loisirs...) mettent des séjours et autres prestations à la disposition de leurs partenaires (organisations caritatives, éducatives, humanitaires) ; ces derniers sont chargés de proposer ces offres à des personnes défavorisées (chômeurs, Rmistes, jeunes adultes en situation précaire...) qu'elles aident à préparer leur projet de départ. Quarante-quatre pour cent des bénéficiaires, qui doivent de leur côté apporter une contribution financière, sont des primopartants, en majorité des familles. Un pôle « jeunes » a été créé plus récemment.

Au cours de l'année 2000, plus de onze mille personnes en difficulté sociale avaient pu profiter de ces séjours pour un budget de 2,8 millions de francs. En 2001, 4,2 millions de francs devraient permettre à 20 000 personnes de bénéficier de ce dispositif.

2.3. Le soutien au tourisme social et associatif

Le soutien et la revalorisation du secteur du tourisme social et associatif, vecteur de développement de la démocratisation des vacances en France, ont été entrepris.

Les crédits affectés à la réhabilitation des équipements à vocation sociale et familiale ont été doublés dès 1997 dans le cadre du « Plan patrimoine ». Près de 200 millions de francs ont été apportés en quatre ans à plus de 140 opérations de rénovation. Afin de poursuivre dans cette voie, un programme de consolidation des hébergements du tourisme social (2001-2006), doté de 240 millions de francs, vient d'être engagé.

Après les premiers Etats généraux du tourisme social et associatif en mai 1999, une Coordination nationale du tourisme social et associatif (CNTSA) a été mise en place en janvier 2000 pour donner une nouvelle dynamique à ce secteur.

De son côté, le tourisme social s'est mobilisé. L'UNAT a signé en juin 2001 une convention avec les cinq grandes confédérations syndicales françaises (CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO et CFE-CGC) pour essayer d'intégrer un travail commun sur tout ce qui touche au départ des citoyens en vacances, et en particulier sur l'accès des jeunes au départ.

Au niveau européen, le Bureau international du tourisme social (BITS) a signé le 3 juillet une convention de même nature avec la Confédération européenne des syndicats, pour peser sur les politiques publiques et partenariales mises en place dans le domaine des vacances et du tourisme.

2.4. Tourisme et handicap, un nouveau label

Après les travaux convergents sur l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire (Vincent Assante, « Situations de handicap et cadre de vie », avis adopté par le Conseil économique et social le 13 septembre 2000) et après présentation du rapport de Michel Gagneux, dans le cadre du Conseil national du tourisme, des campagnes annuelles de mobilisation ont été menées pour sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances. En outre, pour offrir une information fiable sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques, un label national « Tourisme et handicap » a été créé en 2001.

2.5. La question des travailleurs saisonniers

Ce point a été abordé par Rémi Longo, secrétaire national de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), lors d'une table ronde avec des jeunes organisée par la section du Cadre de vie : « *Il y a quatre cent vingt mille saisonniers dans le tourisme en France, dont 60 % ont moins de 25 ans. On retrouve [...] les scolaires et les étudiants qui travaillent en vue d'un apport supplémentaire de revenus et pour acquérir une expérience professionnelle ; les apprentis en formation, dont l'activité est liée à l'activité touristique et de jeunes précaires aussi, sans formation, qui ont trouvé dans l'emploi saisonnier une voie d'insertion professionnelle* ».

Beaucoup de jeunes, a précisé M. Longo, entrent dans la vie active par ces « jobs d'été ». Et il ajoutait : « *Les jeunes connaissent souvent assez mal la législation du travail. En cela, ils sont souvent plus vulnérables [...]. On observe en fait à la JOC une certaine homogénéité sociale dans l'origine des saisonniers. Ce sont souvent des jeunes issus de milieux modestes, ouvriers ou employés [...]. Malgré leur âge et un niveau de qualification peu élevé, ils se trouvent obligés de prendre part à une activité économique pour subvenir à leurs besoins, payer leurs études, leur logement, leurs loisirs* ».

Le secrétariat d'Etat, s'appuyant sur le rapport de M. Anicet Lepors, conseiller d'Etat, a adopté quinze mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers notamment en favorisant leur accès au logement et aux droits sociaux. Les saisonniers représentent presque la moitié des emplois de l'industrie touristique. La création de maisons de saisonniers, est parmi ces mesures, une bonne initiative : les saisonniers trouvent dans ces maisons des offres d'emplois, une assistance juridique et sociale. On n'en compte que quatre sur tout le territoire, mais le gouvernement vient d'annoncer le doublement de leur nombre pour 2002. Des « espaces d'accueil des saisonniers », plus nombreux, sont parfois implantés dans les mairies ou les offices de tourisme.

3. Le ministère délégué à la Ville et ses partenaires

Depuis 1982, un programme de vacances pour les jeunes a été pris en compte par les politiques mises en place par ce ministère.

3.1. Le programme Ville vie vacances (VVV)

Née en 1982, l'opération « lutte anti été chaud » qui, de 1983 à 1994 prendra une autre dimension sous le nom « opération prévention été », restera limitée à certains quartiers urbains et départements. Depuis 1995, le programme Ville vie vacances (VVV) a pris le relais. Il a été étendu en 2000 à l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un dispositif interministériel de prévention de la délinquance, regroupant neuf ministères. Il s'adresse prioritairement aux jeunes âgés de 12 à 18 ans résidant en priorité dans les quartiers populaires. Il leur permet de bénéficier d'une gamme variée d'activités pendant tous les congés scolaires. Dans certains cas, le dispositif est étendu aux 18-25 ans.

Le ministère de la Justice est impliqué dans les programmes VVV, par sa Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette implication est indispensable au repérage des publics les plus en difficulté, notamment les jeunes de 13 à 18 ans qui font l'objet de mesures éducatives ou d'une mesure pénale, et qui doivent bénéficier prioritairement des actions mises en œuvre. Ce ministère intervient également, par sa Direction de l'administration pénitentiaire, à l'échelon départemental. Les actions réalisées en partenariat avec les associations et organismes locaux ont pour objectif de renforcer les dispositifs d'animation des établissements pénitentiaires durant les vacances et de permettre l'accompagnement social des sortants de prison. Elles sont très variées et concernent le sport, la culture, l'éducation à la santé et la formation. Les personnes bénéficiaires sont des jeunes majeurs et parfois des mineurs placés sous main de justice.

3.2. Villes vie vacances solidarité internationale (VVVSI)

Des chantiers de solidarité internationale, en partenariat avec le dispositif VVV et le ministère des Affaires étrangères, s'adressent à des jeunes de plus de 18 ans. Ces actions de développement à caractère économique, social et culturel, qui doivent porter sur des réalisations concrètes et utiles, sont menées en collaboration avec des partenaires locaux de pays du Sud. La contribution du ministère des Affaires étrangères s'élève à 2,8 millions de francs. Elle est destinée au financement des dépenses locales des chantiers : achats de matériaux, fournitures, déplacements, frais de séjours... à l'exclusion des frais de voyages internationaux.

Une procédure d'agrément est organisée, sous la présidence du préfet, par chaque cellule départementale VVV. Elle concerne toutes les associations d'accueil qui souhaitent être éligibles au programme VVVSI.

3.3. Les opérations VVV en 2000

En 2000, 13 000 opérations se sont déroulées dans tous les départements pendant la période des vacances scolaires. Huit cent mille jeunes en ont bénéficié. Les activités proposées, pour la moitié dans la ville de résidence des jeunes, se sont principalement articulées autour du sport, de la culture, des animations de quartier et des chantiers d'intérêt collectif. Les opérateurs sont majoritairement issus des villes et des associations. L'année 2000 s'est caractérisée par une implication marquée des services de l'Etat (policiers, gendarmes, éducateurs du ministère de la Justice).

3.4. Les priorités en 2001

Les crédits d'Etat en 2001 ont augmenté de 123 millions de francs, soit une progression de 33 %.

Une attention particulière est portée au contenu éducatif des actions proposées. On doit y retrouver notamment les dominantes suivantes : citoyenneté, solidarité locale ou internationale, responsabilisation des jeunes par des tâches d'organisation et de réalisation, chantiers au bénéfice de la protection de l'environnement et du patrimoine. Cette approche s'articule autour de cinq priorités :

- ciblage renforcé du dispositif sur les jeunes les plus en difficulté ;
- plus grande participation des jeunes filles grâce à une meilleure information des familles et à un renforcement de l'encadrement féminin ;
- amélioration de la qualité de l'encadrement, en consacrant 10 % des crédits à des actions de formation ;
- plus grande attention dans les opérations accordées aux mineurs et aux jeunes majeurs placés sous main de justice, prévenus ou condamnés ;
- développement des plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT) qui contribuent en même temps à prévenir les phénomènes d'exclusion des jeunes et à garantir un bon déroulement des séjours.
- La portée limitée des politiques publiques en faveur des vacances des jeunes

La rapide synthèse des politiques publiques conduites en faveur des vacances des jeunes qui précède met en évidence un certain nombre de situations :

- plusieurs des dispositifs évoqués ne prévoient aucune activité spécifique pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans, parfois même les excluent ;
- quels que soient le mérite et l'intérêt des initiatives mentionnées ci-dessus, il apparaît qu'elles n'ont bénéficié qu'à un pourcentage très limité de jeunes au regard du nombre des non-partants.

Des moyens supplémentaires, des méthodes plus fondées sur l'autonomie des jeunes, une révision de certains critères réglementaires, permettraient sans doute de proposer plus largement des produits adaptés et accessibles pour le public « 18-25 ans », trop délaissé.

II - DES OBSTACLES À LEVER, DES VOIES À EXPLORER

A - DES OFFRES ENCORE INSUFFISANTES

Si l'offre existe, elle reste fortement insuffisante. Dans bien des cas, l'action conjuguée de l'Etat et des collectivités territoriales d'une part, d'associations généralistes ou spécialistes d'autre part, a ouvert un certain nombre de voies. Elle a permis l'organisation de séjours de vacances et de loisirs où des jeunes adultes peuvent trouver leur place... Le problème de leur solvabilité reste souvent posé.

Ont été cités plus haut quelques exemples d'offres d'associations, du programme Jeunesse pour l'Europe, de l'Office franco-allemand pour la jeunesse et de la Bourse solidarité vacances... Il convient maintenant de tenter un rapide tour d'horizon de ce que proposent d'autres intervenants dans le secteur des vacances, sans prétendre à l'exhaustivité.

1. Les comités d'entreprises

Apparus après la seconde guerre mondiale, les Comités d'entreprise (CE) ont compté parmi les principaux acteurs du tourisme des salariés. Ils ont beaucoup aidé leurs salariés à accéder aux vacances. L'équipement touristique de notre pays est né en partie de l'explosion de cette demande. Ne dit-on pas que, en 1950, trois Français sur dix seulement partaient en vacances, et que, de nos jours, près de sept Français sur dix y partiraient ?

Toutefois, selon la taille des CE et de la dotation dont ils disposent, on note de profondes différences dans leurs actions sociales. Aujourd'hui, les CE (les plus anciens) proposent des offres de vacances à leurs salariés et à leurs enfants, le plus souvent jusqu'à l'âge de 16 ans. Les très grands CE (SNECMA, EDF...) proposent aux jeunes salariés de l'entreprise des offres touristiques très alléchantes et à faible prix. D'une façon générale, deux modes d'incitations aux vacances sont repérables dans les CE :

- des offres touristiques directement gérées par eux (soit dans leurs établissements, soit dans des programmes de prestataires) ;
- des incitations financières : le CE ne s'engage pas alors dans les activités, mais attribue des aides à l'occasion de vacances, le plus souvent sous forme de chèques-vacances. Au séminaire du BITS - Union européenne, à Bruges en juin 2001, une estimation faisait état d'un apport par les CE de quatre milliards de francs chaque année aux vacances et loisirs.

Depuis le 17 juillet 2001, une nouvelle possibilité d'intervention a été ouverte aux CE : jusqu'ici, l'article L.432-8 du code du travail leur interdisait le financement d'activités à d'autres bénéficiaires que les salariés de l'entreprise et leur famille. La loi du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel précise par un deuxième alinéa de son article 35 : « *en cas de reliquat budgétaire limité à 1 % de son budget, les membres du CE, après s'être prononcé par un vote majoritaire, peuvent décider de verser ces fonds à une association humanitaire reconnue d'utilité publique afin de favoriser les actions locales ou régionales de lutte contre l'exclusion ou des actions de réinsertion sociale* ».

Cette possibilité pourrait bénéficier aux vacances des jeunes de 18-25 ans les plus « laissés pour compte ».

2. Les comités d'œuvres sociales

De nombreux comités d'œuvres sociales gèrent des équipements de vacances au profit de leurs ressortissants.

3. Les mutuelles, les caisses de retraites

Les mutuelles, elles aussi animent et gèrent des équipements de tourisme social. Les tarifs pratiqués sont fonction de règles internes. Sauf si un jeune adulte est directement bénéficiaire de ces organismes, les aides de ces derniers sont plutôt dirigées vers les vacances familiales et les séjours d'enfants et d'adolescents.

Des caisses de retraites mettent des équipements à la disposition d'organismes à certaines périodes pour l'accueil de jeunes.

4. La CNAF et les CAF

La circulaire d'orientation 2001-2004 de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) vient de paraître. Elle définit les orientations des Caisses d'allocations familiales (CAF). L'enveloppe globale consacrée aux missions des CAF et à répartir entre elles est en augmentation. La dotation du fonds national d'action sociale est devenue pluriannuelle (pour 2001, elle est en augmentation de 2,2 %).

Chaque CAF détermine, en fonction du contexte local et dans le cadre d'orientations nationales, ses propres modalités d'intervention. Les dispositifs locaux varient donc très sensiblement d'une CAF à l'autre. L'intervention des CAF dans le domaine des vacances, ne va guère (sauf cas très particulier) au-delà de l'âge de 20 ans : les « bons-vacances » peuvent être versés jusqu'à cet âge.

Ce dispositif bons-vacances est souvent mal ou peu utilisé. Pour y remédier partiellement, certaines CAF (en Gironde par exemple) ont expérimenté des dispositifs d'épargne abondée selon certains critères. D'autres CAF (comme en Haute-Loire) ont mis au point également une épargne vacances, en introduisant dans le dispositif le chèque-vacances. Ce principe d'épargne abondée favorise la participation des familles à leur projet de vacances et permet un libre choix de vacances collectives ou individuelles ; rappelons que des associations familiales

ont-elles aussi mis au point des techniques d'épargne. Peut-être citée en exemple, à Marseille, la section Frais Vallon de la Confédération syndicale des familles.

Les CAF participent par ailleurs aux opérations initiées par les pouvoirs publics, telles le dispositif Ville Vie Vacances. Le contrat Temps-libre, mis en œuvre en 1998, permet le développement d'une politique globale et concertée des temps libres en direction des enfants et des jeunes. L'extension du champ d'application du contrat Temps-libre aux jeunes de 16 à 18 ans sera expérimentée en 2002.

D'ores et déjà, certaines CAF financent, sur fonds propres et dans la continuité du contrat temps libre, des actions en direction de jeunes de plus de 16 ans. Ces actions sont cependant plus particulièrement centrées sur le développement des loisirs de proximité.

5. Les collectivités locales accompagnent des initiatives de jeunes

On ne part pas de rien : les collectivités locales, en particulier les communes, prennent en charge une part importante des vacances des enfants, voire des adolescents. L'aide aux 18-25 ans est beaucoup plus rare, mais elle existe, comme le rappelle Michelle Rigalleau dans son rapport à la section « Droit aux vacances » du Conseil national du tourisme. Elle ajoute que l'on se dirige vers « *une logique de projet, dans laquelle les jeunes doivent faire montre d'un certain investissement [...]. Ils doivent produire une contrepartie à l'aide publique qui leur est ainsi apportée* ». Cette aide financière peut se concrétiser en bourse, en chèques-vacances ou en paiement direct d'une partie des dépenses des vacances (transports, hébergement...). Ce peut être aussi une aide au montage de projets, avec mise à disposition de moyens techniques (fax, téléphone, minitel, internet), ou encore par un prêt de matériel, comme celui de camping.

Certaines collectivités locales utilisent l'opération Sac Ados de l'association Vacances ouvertes. Cette association, créée en 1990, a pour vocation de favoriser l'accès aux vacances des publics de jeunes et de familles qui en sont exclus. Elle poursuit des objectifs d'ingénierie sociale. Elle ne se substitue pas aux opérateurs sociaux et touristiques existants. L'opération Sac Ados est un dispositif clé en main apportant un outil (un sac à dos contient un véritable kit de voyage : des chèques-déjeuner, des chèques-vacances, une carte d'assurance rapatriement...) et une méthode pour les jeunes et pour les animateurs. Elle forme aussi les animateurs à « l'accompagnement des projets jeunes ».

Des conseils régionaux et généraux apportent une aide à des initiatives de jeunes. A titre d'exemple, peut être citée la contribution du Conseil régional d'Ile-de-France au projet de jeunes du Pré Saint-Gervais « *Sur les traces d'Averroès* » : à partir d'une recherche de plusieurs mois sur la Méditerranée au Moyen âge, des jeunes, garçons et filles de diverses origines, ont organisé un voyage en Espagne sur le thème de la civilisation arabo-andalouse. Au retour, une exposition de qualité a été réalisée. Ces jeunes mettent en chantier un voyage au Maroc pour prolonger cette expérience.

Citons encore le Conseil général de Seine-Saint-Denis et son opération : « *Passeport pour le monde* ». Près de 900 jeunes partent à destination du Canada ou des USA. A l'automne, pour les jeunes salariés, a lieu un voyage à Cuba avec échange de jeunes Cubains qui viendront à leur tour en France. Les groupes sont constitués par des inscriptions individuelles, dans le souci de mélanger les jeunes de différentes communes. Les jeunes participent à hauteur de 30 % aux frais du séjour. L'engagement des jeunes se fait en amont, à travers des réunions préparatoires et la signature d'une charte de confiance.

6. Des convergences pionnières

Trop rares encore, des convergences apparaissent entre des intervenants qui avaient l'habitude d'œuvrer chacun dans son secteur en ignorant les autres. Grâce à une volonté de décloisonnement, des initiatives sont prises par des collectivités locales ou leurs regroupements (communautés d'agglomération, communautés urbaines, etc.) mais aussi par les comités d'entreprises, les comités d'œuvres sociales des fonctions publiques, pour faciliter le départ en vacances des jeunes. Cette offre est essentiellement tournée vers les habitants des collectivités ou les salariés et proches des entreprises concernées. Au-delà d'actions exemplaires, le partenariat alliant un territoire et un acteur économique a permis le départ en vacances de jeunes qui en sont le plus souvent exclus.

7. Conflit de finalités entre les attentes et les offres ?

Michelle Rigalleau pose une question importante lorsqu'elle souligne un certain décalage entre la demande des jeunes, fondée sur une exigence de confort et d'activités « haut de gamme », et les objectifs parfois trop strictement éducatifs des opérateurs. Elle ajoute : « *le triptyque grasse matinée-plage-boîte de nuit* » constitue un programme très attractif pour les jeunes [...]. Il y a une certaine réticence à utiliser des fonds publics pour financer des vacances à des jeunes, surtout lorsque ces vacances ne présentent apparemment pas de plus value citoyenne. Il en résulte un débat fort entre deux positions : ne financer que des vacances pédagogiques [...], financer des vacances farniente [...] et ne faire porter la dimension pédagogique que sur le temps de préparation. ».

Ce décalage entre les attentes des jeunes et les offres nécessite certains réajustements notamment dans l'accompagnement de préparation des projets.

8. L'accompagnement d'initiatives de jeunes

La mise en commun d'expériences et des échanges de savoir, la connaissance de l'histoire des différentes initiatives locales (aujourd'hui non répertoriées), éviterait à chaque génération d'accompagnateurs de réinventer ce qui a existé. Il arrive que des travailleurs sociaux et des animateurs socioculturels - sans être pour autant les « pédagomaniaques » dont parlait, il y a trente ans, le sociologue des vacances, Alain Laurent¹ - apportent à cet accompagnement des méthodes peu supportables pour des jeunes adultes. Car il n'est pas facile d'appliquer la formule proposée par Olivier Hindermeyer, directeur général de l'Union nationale des centres sportifs et de plein air : « *Mieux cadrer, moins encadrer* ».

¹ Alain Laurent ; *Libérer les vacances* ; Collection Peuple et culture, 1973, Editions du Seuil.

9. Faciliter la relation entre les jeunes et l'administration

Les jeunes, leurs associations (en particulier les petites associations locales) se plaignent de la lourdeur des procédures administratives et des délais souvent importants pour faire aboutir leurs dossiers. Ils soulignent aussi l'opacité des circuits de décision quand celle-ci intervient. Trop de demandes formulées par les jeunes ou des associations restent sans réponse.

10. Des offres de déplacements de proximité

De nombreux sociologues, mais aussi des organisations de terrain, soulignent l'importance de la mobilité de proximité dans un processus plus général de développement de l'autonomie des jeunes. Des offres nouvelles de vacances urbaines ont été parfois créées sur une journée ou en court séjour. Ainsi, à l'initiative de l'Union nationale des centres sportifs et de plein air, dans les quartiers Nord de Marseille des bus viennent chercher jusqu'au pied des tours d'habitation qu'ils ne quittent guère, les jeunes qui souhaitent aller à la mer. Il s'agit d'une action menée en coopération avec le préfet. En 1998, le Conseil général d'Île-de-France avait créé un ticket loisirs qui avait permis à 2 000 jeunes des Yvelines de se rendre pour la journée dans une base de loisirs, s'y baigner, y pratiquer une activité sportive, y déjeuner. A Strasbourg, la municipalité avait proposé un forfait transport de 80 F pour l'ensemble des vacances. Quinze mille jeunes étaient concernés, 10 000 cartes ont été vendues. Ces initiatives ont apporté un premier dépassement à des jeunes qui, on l'a observé, sont encore nombreux à n'être jamais sortis de leurs quartiers. Il ne faudrait surtout pas croire et laisser croire que cela peut remplacer de vraies vacances. La mobilité dans la ville est souvent une étape vers le vrai voyage, mais ce ne doit être qu'une étape.

B - VACANCES DE JEUNES, MÉDIAS, PUBLICITÉ... PROBLÈME D'IMAGE

1. Des images brouillées

La commission Jeunes et médias du Conseil national de la jeunesse (CNJ) a réalisé, l'été 2001, deux études en collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ces études portaient sur la vision des jeunes transmise par les médias. Trois archétypes forts se sont dégagés : les jeunes comme une menace, les jeunes comme une valeur pour demain, les jeunes comme victimes.

Cependant, par le choix des personnes comme par la tonalité et les commentaires, l'archétype « les jeunes comme une valeur » fait apparaître des jeunes hors du commun, tandis que les deux autres - menaces... victimes - ont pour résultat d'évoquer la jeunesse en général.

Comme le note la commission du CNJ : « *Certains reportages ne présentent les banlieues qu'à travers le prisme policier et selon un schéma de face à face, d'affrontement. La présence éducative, quelle qu'elle soit, est très souvent absente.* ». De plus, on donne aux jeunes peu d'occasions de parler par eux-mêmes. Ils sont généralement l'objet d'analyses menées par des maires, des juges, des médecins ou sociologues... Et si on leur accorde la parole, c'est pour exiger des réponses immédiates, définitives et sans nuances. Dans ces études, on

peut lire : « *On fait très peu appel à eux [les jeunes] pour ce qui concerne l'analyse d'un phénomène. Ils sont le phénomène.* »

Pourtant, dans les émissions où ils ont pu s'exprimer, ils ont montré qu'ils étaient capables de prendre du recul, de construire une réflexion. Mais de telles occasions sont rares, d'où une image stéréotypée des jeunes, qui se retrouve quand il s'agit de vacances.

1.1. Les jeunes comme une gêne ?

D'une manière générale, la présence des jeunes dans les stations touristiques, dans des locations, dans des campings, est plus subie que souhaitée par les prestataires du tourisme. Leurs rythmes de vie, leurs groupes... apparaissent *a priori* comme susceptibles de gêner les autres vacanciers. L'image véhiculée par les grands médias stigmatise encore plus une population jeune, originaire de grands ensembles urbains, à forte mixité ethnique. Le clivage générationnel est parfois couplé à un clivage culturel (urbain/rural). Certains acteurs du tourisme redoutent les effets de la présence des groupes des jeunes sur leur clientèle dite « traditionnelle ». Cela se traduit parfois par un refus de vente limitant encore plus l'accès possible pour ce public. Des règles de vie communes doivent être rappelées et acceptées pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les générations.

1.2. Vacances et imaginaire

Les barrages, lorsqu'ils existent, sont mal ressentis... d'autant plus mal que les jeunes focalisent bien des espoirs sur les vacances.

Il serait peut-être trop réducteur de ne retenir que la trilogie « *sea, sex and sun* ». Il n'en reste pas moins que les grands médias et la publicité offrent une image de vacances forte : hôtels de luxe, sports haut de gamme, stations prestigieuses... Ce ne sont d'ailleurs pas seulement ces images qui construisent le projet vacances : le bouche à oreille est le meilleur agent de publicité.

Bertrand Dubreuil, qui a rédigé pour Vacances ouvertes le rapport « Premières vacances entre jeunes », donne les clés de ces choix : « *Les jeunes semblent se concentrer sur certaines destinations. Dans l'imaginaire des jeunes, les vacances sont liées à la baignade et au soleil. En outre, la destination prestige (une station balnéaire relativement connue) offre sans doute la possibilité, au retour, de se faire valoir sur une échelle de réputation au sein du quartier, d'accéder au groupe envie de ceux qui y ont été, d'être de ceux qui l'ont fait. Le séjour constitue alors, au travers de son récit, un capital symbolique.* »

Mais une telle projection va souvent buter contre une réalité inhospitalière. Réalité encore plus inhospitalière quand quelques jeunes urbains, vacanciers en groupe, sont impliqués dans des incidents sur des lieux de vacances... Sans oublier le rôle de la rumeur : certains actes de délinquance ou d'incivilité qui sont le fait de jeunes locaux ou de jeunes touristes étrangers (venus parfois en famille)... seront imputés à ces groupes de jeunes urbains.

2. Prises de conscience... Initiatives

Est-il possible de dissiper les malentendus, de prévenir les incidents, de les rapporter à leur dimension réelle quand ils ont lieu, de désamorcer les situations explosives ? Est-il possible de susciter le développement de comportements plus positifs de part et d'autre ? Des avancées permettent de l'espérer.

2.1. Les PAJECOT

Un travail commun a été entrepris par les associations d'élus, les professionnels du tourisme social et les ministères concernés. Ce travail a abouti en juin 2000 à la conclusion d'une convention engageant l'Association des maires des France et les associations de regroupements sectoriels d'élus, d'une part, et les ministères de la Ville, de la Jeunesse et des sports, du Tourisme d'autre part. Cette convention institue le Plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT).

Les communes d'origine des jeunes prennent l'engagement d'assurer le suivi des jeunes dans la préparation de leurs séjours, de veiller à la cohérence et à la faisabilité du projet de vacances de ces jeunes et désignent un coordinateur assurant la liaison avec la commune d'accueil.

De leur côté, les communes touristiques d'accueil diffusent une information en direction des jeunes, explicitent les conditions d'accès aux équipements touristiques et aux loisirs. Elles organisent en tant que de besoin des actions facilitant l'accueil des jeunes par les professionnels du tourisme de la commune, notamment en matière d'égalité d'accès aux équipements touristiques. Elles désignent un coordinateur local chargé notamment d'établir le contact avec le coordinateur de la commune d'origine, et d'assurer une liaison avec les acteurs économiques de leur commune.

Commune d'origine et commune d'accueil peuvent conclure des conventions locales de coopération... Un comité national examine les modalités d'application, en assure l'animation, l'évaluation, propose des outils de liaison. Le nombre de communes engagées est encore modeste. Mais, sans être une panacée, le PAJECOT apporte des éléments de réponse.

2.2. Les Comités régionaux du tourisme, les Comités départementaux du tourisme

C'est dans une même perspective qu'on peut situer des initiatives prises par des élus régionaux et départementaux au sein des Comités régionaux et départementaux du tourisme (CRT et CDT). On peut citer les Services loisirs accueil (SLA) présents dans soixante départements. Jusqu'ici, ils se sont préoccupés des familles et des moins de 18 ans mais une réflexion est en cours sur les jeunes adultes.

On peut évoquer la participation du CRT d'Ile-de-France à une enquête menée à l'occasion de la préparation du contrat de plan Etat-Région, à laquelle l'UNAT-Ile-de-France a été associée. Cette enquête préconise, entre autres, une diversification des structures d'accueil pour les jeunes et la création d'une carte multiloisirs combinant des avantages en matière de transports et de loisirs. La faisabilité de cette carte est étudiée en partenariat avec la RATP, en s'appuyant

sur l'expérience de la carte « Imagine R ». Un memento pratique « Ze-guide » a été édité à l'usage des jeunes.

Signalons aussi la démarche du CRT de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à partir d'une réunion rassemblant l'ensemble des acteurs du tourisme, qui amorce une réflexion de fond sur l'accueil des jeunes. Bien entendu, les professionnels du tourisme commercial sont impliqués dans ces recherches, dont ils sont parfois moteurs.

2.3. Les transporteurs

La presse en général, mais aussi les transporteurs, n'hésitent pas à faire connaître les astuces pour les voyages à petit prix... surtout pour les individuels ! De nombreuses compagnies aériennes, proposent, en particulier aux étudiants, des réductions. Air France a mis au point sa formule « Jeunes fréquences » pour les moins de 25 ans. Un organisme « Allô stop », propose une solution de covoiturage (de loin la moins coûteuse) pour se déplacer en France. Il met les jeunes en contact avec des personnes qui ont une voiture pour faire le trajet à plusieurs contre le paiement d'une somme modique.

Eurolines dessert en autocar, et pour un prix compétitif, 48 destinations en Europe. La SNCF vend une carte annuelle pour les 12-25 ans. Son prix est de 283 F Cette carte garantit une réduction de base de 25 % qui peut aller jusqu'à 50 % sur certaines destinations ou certaines lignes. Elle permet des réductions cumulables (Eurostar...). Cette stratégie commerciale vers les individuels est à souligner, comme peuvent être soulignés aussi les tarifs forfaitaires proposés par Air France ou la SNCF négociés par Bourse solidarité vacances.

Pourtant d'une manière générale, la politique publique des transports en direction des jeunes reste peu attractive.

En ce qui concerne les voyages en groupe, les politiques de transport ferroviaire limitent les voyages et en augmentent le coût. De nombreux jeunes (mais c'est valable pour tous les publics) qui s'inscrivent à un séjour collectif sont ainsi pénalisés. En effet, alors que pour augmenter la durée effective sur les lieux de vacances, les organisateurs de séjour privilégièrent les trains de nuit, une grande partie de ces derniers ont été supprimés. Ils ont souvent été jugés moins nécessaires depuis la mise en service des TGV. Dans ces derniers, en plus du prix plus élevé, de nombreuses dispositions sont dissuasives, comme par exemple, la difficulté à obtenir des places groupées. Ces restrictions de voyages par le rail sont d'autant plus dommageables que, pour des raisons de sécurité compréhensibles, des interdictions pèsent sur les autocars transportant des groupes au moment des grands départs en vacances.

Pour apporter une réponse à ces graves préoccupations, une charte de partenariat vient d'être signée entre la Jeunesse au plein air (JPA), l'UNAT et la SNCF, parrainée par le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Équipement, des transports et du logement, le ministère de la Jeunesse et des sports, le secrétariat d'Etat au Tourisme, chacun dans son domaine de compétence.

Associations et SNCF réaffirment leur attachement au maintien des tarifs sociaux. L'objet de cette charte est de fixer les modalités et engagements du partenariat entre les signataires, dans le but commun de favoriser le recours au mode ferroviaire pour le déplacement d'enfants et de jeunes, que ce soit dans le cadre scolaire, extrascolaire ou des vacances. Une concertation doit s'organiser pour mieux connaître les besoins et les attentes des organisateurs de voyages d'enfants ou de jeunes pour anticiper ces besoins et ces évolutions afin que la SNCF puisse, dans la mesure de ses capacités, adapter son offre de transports et de services ; et pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés, notamment pour raccourcir les délais de traitement des dossiers.

2.4. Les professionnels du tourisme commercial

a) Le camping

Le camping est en été le troisième mode d'hébergement choisi par les jeunes. M. Féraud, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) a fait part de difficultés rencontrées par les gestionnaires de campings. Ceux-ci, habitués à l'accueil des familles et des groupes de jeunes organisés, ont souvent été surpris par l'arrivée de groupes de jeunes non structurés, se présentant à des périodes de pointe, sans réservation. Ils regrettent aussi le comportement de certains jeunes dont les rythmes de vie nuisent à la tranquillité recherchée des vacanciers. La FNHPA souhaite pouvoir apporter des solutions : « *Nous avons eu, nous dit M. Féraud, des contacts l'année dernière avec Jeunesse et sports [...]. On a émis une série de recommandations, c'est tout récent, on ne peut pas dire que cela ait eu des effets pour le moment, sauf des effets psychologiques [...]. La deuxième phase pourrait être l'établissement d'une charte* ».

b) L'hôtellerie

Selon les chiffres de l'INSEE, 11 % des 18-25 ans partant en vacances choisissent l'hôtel, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de jeunes. Le secteur de l'hôtellerie, et pas seulement celui de l'hôtellerie économique, pourrait être un point d'appui appréciable dans une politique d'accès pour tous les jeunes adultes aux vacances.

Dans le secteur fragilisé de la petite hôtellerie, en particulier en milieu rural, les professionnels attendent des mesures spécifiques de sauvegarde de leurs activités ; notamment, des dispositifs favorisant la transmission des entreprises lors de départs en retraite. C'est un tel dispositif qui a été mis en place dans les Côtes d'Armor, où la Chambre de commerce et d'industrie du département et le Conseil général ont créé ODATEL, structure départementale de conseil et de financement.

Ils attendent aussi que le chèque-vacances puisse bénéficier à de nouvelles catégories de population qui n'y sont pas éligibles, parmi lesquelles on trouve souvent les 18-25 ans (seuils fiscaux, durée de présence dans une même entreprise...).

*

* * *

En conclusion, on peut estimer que les obstacles ne sont pas insurmontables. Les prises de conscience et les initiatives sont nombreuses... d'autant plus intéressantes quand elles résultent d'une coopération entre plusieurs intervenants, privés et publics, ce qui permet de mieux s'adapter à la diversité des situations et de proposer au cas par cas les « bouquets d'offres » nécessaires.

Si l'on veut arriver à des résultats significatifs en qualité comme en quantité, il faudra répondre, avec des moyens appropriés, à deux questions :

- Comment développer les partenariats et en inventer de nouveaux ?
- Quelles sont les mesures financières, fiscales, réglementaires... qui contribueraient à une avancée vers un égal accès aux vacances pour tous les jeunes adultes de 18 à 25 ans ?

C'est à partir de cette double préoccupation que sont présentées en six chapitres les préconisations du Conseil économique et social.

CHAPITRE II

PRÉCONISATIONS

La tranche d'âge 18-25 ans est hétérogène. On y trouve des jeunes insérés professionnellement et socialement mais aussi un taux particulièrement élevé de chômeurs. Notre pays se caractérise par ailleurs par une durée très longue des études.

Ces éléments conjugués font des 28-25 ans une catégorie économiquement fragile, très préoccupée de son avenir professionnel et donc peu disponible psychologiquement et financièrement pour partir en vacances. Pourtant les vacances font rêver les jeunes comme tout un chacun. Devenues besoin essentiel, elles sont facteur d'épanouissement et d'insertion.

I - CONNAÎTRE LES 18-25 ANS ET SUIVRE LES ÉVOLUTIONS

La tranche d'âge 18-25 ans, qui correspond à une période sociologique, charnière entre l'adolescence et la vie adulte, est très rarement prise en compte en tant que telle dans les statistiques. Les dispositifs administratifs d'aide et de prise en charge des jeunes l'ignorent aussi. Il n'est certes pas nécessaire de disposer de toutes les statistiques par âge détaillé, mais il conviendrait de produire plus systématiquement des statistiques sur cette tranche d'âge plutôt que de devoir « assembler » des éléments épars lorsqu'ils existent.

De même, les statistiques sur les départs en vacances portant sur au moins deux années consécutives sont difficiles à obtenir alors que l'on sait que certains jeunes adoptent une stratégie pluriannuelle de vacances, un voyage lointain alternant souvent avec un non départ.

En outre, ces statistiques devraient prendre systématiquement en compte les très courtes vacances (moins de quatre nuits) ; ces dernières connaissent depuis plusieurs années un développement considérable.

Le secrétariat d'Etat chargé du Tourisme qui dispose d'un service des études et des statistiques s'est doté d'un observatoire national du Tourisme. Cette structure de forme associative est un lieu de concertation, d'échanges, d'informations et de réflexion entre les acteurs privés et publics. Elle travaille en lien étroit avec le service des études et statistiques de la Direction du tourisme, avec les comités régionaux du tourisme et leurs observatoires, les comités départementaux du tourisme, les offices de tourisme, syndicats d'initiative et les opérateurs privés du secteur.

Le service études et statistiques de la Direction du tourisme doit collecter l'ensemble des statistiques du secteur, alimenter et suivre le compte satellite du tourisme. Il appartient à l'observatoire de conduire des études plus qualitatives, notamment des analyses permettant de mieux connaître et suivre les évolutions des publics, de leurs attentes et de l'offre des entreprises du secteur. L'observatoire devrait aussi pouvoir conduire des études comparatives sur les comportements, les attentes des touristes chez nos principaux voisins européens.

Concernant les 18-25 ans, un partenariat devrait être établi, non seulement avec l’Institut national de la jeunesse, mais aussi avec d’autres organismes d’ingénierie et de recherches, comme « Vacances ouvertes » ou « l’observatoire (associatif) des vacances et des loisirs de jeunes et d’enfants ».

Bien évidemment, l’INSEE serait associé aux travaux de cet observatoire.

Le Conseil économique et social préconise que le service études et statistiques comme l’observatoire soient dotés des moyens nécessaires à l’accomplissement de leur mission.

II - ORGANISER UNE INFORMATION ACCESSIBLE À TOUS LES JEUNES

A - FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES JEUNES ET L’ADMINISTRATION

Les jeunes déclarent être mal informés tant sur les offres de vacances que sur les aides disponibles pour réaliser leurs projets. Les petites associations locales éprouvent les mêmes difficultés.

Il conviendrait de faire connaître les dispositifs existants, d’alléger et d’accélérer les procédures telles que préconisées dans la réforme de l’Etat portant sur la simplification administrative.

Le Conseil économique et social demande que tous **les dossiers soient instruits et qu’une réponse lisible pour tous les publics, en particulier les jeunes, soit adressée systématiquement à tout demandeur dans un délai raisonnable.**

En tout état de cause les **formulaires et dossiers administratifs devront être simplifiés pour être compris par le plus grand nombre, et disponibles dans tous les lieux d'accueil des jeunes.**

B - MIEUX COLLECTER L’INFORMATION POUR MIEUX LA DIFFUSER

L’information existe, mais de façon épars. Il conviendrait de la rassembler pour la rendre plus accessible. Pour ce faire, **le Conseil économique et social souhaite que des partenariats soient encouragés, tant pour la collecte des offres que pour leur diffusion. Ils devraient prendre appui sur « Maison de la France » qui, pour les pays étrangers, a mis au point une information thématique très complète. Son site Internet, véritable portail du tourisme en France, pourrait être utilement mobilisé au profit des jeunes de notre pays. Une réelle coopération en matière de collecte de l’information devrait également être engagée entre, d’une part, les Comités régionaux et départementaux du tourisme, les offices du tourisme, les syndicats d’initiative et, d’autre part, les Missions locales et le Réseau information jeunesse (Centre d’information et de documentation pour la jeunesse, Centres régionaux d’information pour la jeunesse, Bureaux d’information pour la jeunesse, Points d’information pour la jeunesse). La responsabilité pourrait en être confiée au Centre d’information et de documentation pour la jeunesse.**

Le Conseil économique et social souhaite qu'une véritable synergie se développe entre les réseaux Information jeunesse et ceux de Maison de la France, des CRT, des CDT, des offices du tourisme et des syndicats d'initiative.

Il suggère que les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) développent un pôle d'informations sur les vacances et le tourisme des étudiants.

Les PIJ sont fréquemment implantés dans des petites structures associatives (clubs ruraux, foyers de jeunes travailleurs...) si ces structures reçoivent le plus souvent une aide lors de leur installation, il leur est parfois difficile d'assurer, faute de moyens financiers et humains, la mise à jour permanente de l'information.

Le Conseil économique et social estime que les conventions d'installation entre ces organismes et le ministère de la Jeunesse et des sports devraient comporter, des dispositions leur assurant un fonctionnement pérenne.

1. Des points CYB à un « plan CYB »

Le ministère de la Jeunesse et des sports a initié le programme « Points CYBER-espace jeunes numérique ». Ce programme vise l'ouverture d'espaces multimédias dans des structures d'accueil des jeunes, et particulièrement celles du réseau Information jeunesse.

Compte tenu du poids des cahiers des charges imposés aux structures désirant participer au programme (encadrement, formation, matériels, horaires d'ouverture...), **le Conseil économique et social considère qu'il est indispensable de les accompagner d'un plan pluriannuel de moyens assurant des aides modulées**. Ceci faciliterait le démarrage et assurerait un fonctionnement régulier dans les petites structures non encore équipées en matériels et en animateurs, particulièrement dans le monde rural.

2. Des publications adaptées et accessibles

Divers guides et brochures à destination des vacanciers existent. Le Conseil économique et social souhaite que ceux-ci fournissent aux jeunes une meilleure information relative aux offres existantes susceptibles de répondre à leurs attentes. Un effort doit être fait pour rendre ces publications accessibles à tous les publics.

C - FACILITER L'INFORMATION DES ASSOCIATIONS VERS LEURS PUBLICS

De nombreuses associations proposent des produits jeunes. Elles ne peuvent communiquer avec leur public que par leurs documents internes de promotion et par le bouche-à-oreille. Au nom de la non-concurrence, elles sont, dans les faits, privées de parole envers les jeunes, puisqu'elles ne peuvent faire de publicité. **Le Conseil économique et social souhaite que soit menée au moins une fois l'an une campagne d'information « grand public » sur l'offre de vacances du tourisme social auprès des jeunes. Cette mission serait confiée à l'instance représentative du secteur.**

III - PROMOUVOIR L'IMAGE DES JEUNES DANS L'AUDIOVISUEL

Les résultats des enquêtes menées, notamment les études de la Commission jeunes et médias du CNJ réalisées en collaboration avec le CSA et l'INA, soulignent l'image trop souvent négative des jeunes véhiculée par les médias, image qui les poursuit jusque sur leurs lieux de vacances.

C'est à partir d'incidents réels et ponctuels provoqués par une infime minorité, au regard des six millions de jeunes de la classe d'âge qui nous concerne, que risque d'être généralisée une vision déformée du comportement des jeunes.

Pourtant les initiatives positives existent, le Conseil économique et social estime qu'elles devraient faire l'objet d'un traitement adapté, en temps de diffusion, et en profondeur d'analyse.

Le Conseil économique et social propose des réunions régulières entre les représentants du Conseil national de la jeunesse (CNJ) et le CSA, qui auraient pour objet de repérer les erreurs, de proposer leur correction et d'empêcher leur répétition. Elles pourraient consacrer une partie de leurs travaux aux problèmes d'image des jeunes en vacances. De tels contacts aideraient à mesurer l'impact positif d'émissions telles que « Sagacité », « Télécité » (toutes deux diffusées sur la chaîne de proximité France3). Les conclusions de ces travaux pourraient trouver place lors du renouvellement des cahiers des charges des chaînes publiques.

IV - OFFRIR DES PRODUITS... ACCOMPAGNER DES PROJETS

A - AUGMENTER LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

Pendant l'été, les capacités d'accueil arrivent à saturation, notamment sur le littoral, mais aussi en Ile-de-France. Si le programme de consolidation des hébergements du tourisme social et associatif peut aider à maintenir des équipements existants en les rénovant, il n'en reste pas moins qu'un accroissement de l'offre devient nécessaire. Les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'aux divers niveaux locaux, devraient se mobiliser et conjuguer leurs efforts. Dans ce but une polyvalence des lieux et **une mutualisation des équipements devront être recherchées.**

Le Conseil économique et social demande que soient soutenus les projets des professionnels du tourisme portant sur le **développement d'infrastructures permettant d'élargir et d'améliorer l'accueil des jeunes.** Ce soutien serait assorti d'un cahier des charges comportant des clauses de tarification pour l'hébergement et l'animation attractives même pour des petits budgets. Il pourrait être intégré dans **les contrats Etat-région.**

Le Conseil économique et social souhaite également que soient renforcées les possibilités d'accueil des jeunes dans le cadre du tourisme vert et des différentes formules mises en place par le monde rural et agricole (gîtes ruraux, fermes d'accueil, chambres d'hôtes...).

B - SAUVEGARDER LA PETITE HÔTELLEURIE

La petite hôtellerie est présente sur tout le territoire. Elle peut être un support appréciable pour une politique d'accès aux vacances des jeunes adultes ; en particulier - mais pas exclusivement - dans le secteur rural. Elle connaît aujourd'hui de nombreuses difficultés, entre autres, un problème de transmission d'entreprise lors des départs à la retraite.

Le Conseil économique et social, constatant la situation fragilisée du secteur de la petite hôtellerie, notamment en milieu rural, souhaite que se multiplient les initiatives conjointes des collectivités locales et des chambres consulaires pour aider au maintien et à la promotion des entreprises de ce secteur, vecteur important de développement du tourisme rural.

C - METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES

Notre pays connaît un taux particulièrement élevé d'accidents de la route. Chaque année le nombre de victimes sur les routes des vacances fait resurgir la nécessité de **privilégier les modes de transports offrant une meilleure sécurité** : le train et l'avion.

En outre, une politique volontariste de lutte contre l'effet de serre plaide en faveur d'un recours plus important aux transports les moins polluants.

Le Conseil économique et social souhaite qu'une politique tarifaire attractive soit mise en place pour les jeunes adultes.

Même si la voiture, plus économique, surtout lorsque l'on partage les frais à trois ou quatre occupants, offre plus de mobilité et d'autonomie, des tarifs appropriés des transports publics pourraient dissuader des longs déplacements en voiture jusque sur les lieux de vacances. Dans ce cadre, un accord sur les modalités de location et les tarifs avec les sociétés de location de voitures serait à rechercher de façon à assurer la mobilité attendue sur place.

Comme la plupart des transporteurs, la SNCF fait un effort en direction des jeunes de 12 à 25 ans. Mais ce qui est proposé s'adresse surtout aux jeunes voyageant individuellement.

Des dispositions pour les groupes de dix à quatre-vingt-dix-neuf personnes de moins de 26 ans (réduction de 50 %), ont été retenues. Toutefois, on doit aussi noter que ce tarif n'est pas applicable aux dates et aux jours correspondant souvent au début et à la fin des vacances. De plus, même pendant les périodes autorisées, les demandes collectives peuvent être refusées au profit d'une priorité accordée aux voyageurs individuels et il est souvent impossible d'obtenir des places groupées en particulier dans les TGV.

Enfin, alors que pour augmenter la durée effective des séjours de vacances, les organisateurs utilisaient souvent les trains de nuit, une grande partie de ceux-ci ont été supprimés. Ils ont été sans doute jugés moins nécessaires depuis la mise en service des TGV.

La charte qui vient d'être signée en octobre 2001 entre la SNCF, l'association de la Jeunesse au plein air et l'UNAT, sous le patronage de différents ministères, a pour objet de rechercher en partenariat, des solutions communes à cette situation et apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les organisateurs de voyages. Une réflexion commune doit être engagée pour le nécessaire développement des transports en groupe d'enfants et de jeunes.

Le Conseil économique et social, estimant que l'intérêt même de la SNCF est de fidéliser au maximum la clientèle jeune, souhaite l'**application de cette charte. Il demande que soit rééquilibrée son offre au profit des groupes, soit en rétablissant, modernisant et sécurisant un nombre important de trains de nuit, soit en ouvrant l'accès au tarif de groupes pour les trains de jour.**

La régionalisation de la SNCF offre d'autre part une opportunité pour les collectivités territoriales concernées de faire bénéficier les jeunes de tarifs préférentiels afin de faciliter leur mobilité, tant pour les études, le travail que pour les vacances.

Les compagnies aériennes offraient aux jeunes des possibilités de voyages à prix réduits pour découvrir le monde. Les difficultés actuelles de certaines de ces compagnies inquiètent le Conseil économique et social, car non seulement elles induisent un risque économique majeur, mais elles vont de plus isoler bien des jeunes, notamment dans les DOM-TOM. **Notre assemblée souhaite que les différents plans de réorganisation et de démarrage de ces compagnies n'oublient pas cette clientèle jeune.**

D - OUVRIR LA « BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES » AUX JEUNES ADULTES

Ce dispositif, inscrit dans la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, repose sur un Groupement d'intérêt public (GIP). Il a déjà permis le départ en vacances de nombreuses familles, soit environ 20 000 personnes en 2001, dont la moitié n'était jamais partie.

Afin d'étendre son action et ses publics, deux pôles nouveaux ont été créés : Vacances à l'étranger et Vacances des jeunes.

Le Conseil économique et social demande que BSV soit doté des moyens financiers nécessaires à la structuration et au développement du pôle « vacances de jeunes » de façon à contribuer au départ des 18-25 ans les plus démunis.

E - ÉLARGIR LE DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES

Beaucoup de jeunes adultes regrettent que le dispositif VVV s'adresse en priorité aux moins de 18 ans et qu'une interprétation étroite de l'insertion conduise parfois à rejeter des projets de très petits groupes qui, pourtant, seraient porteurs d'autonomie.

Le Conseil économique et social reconnaît l'importance et le caractère positif des résultats de ce dispositif et souhaite qu'il s'ouvre à des petits projets inédits et aux jeunes de 18 à 25 ans.

F - SOUTENIR LES « INITIATIVES JEUNES »

Des organismes ont été créés pour soutenir des initiatives de jeunes (individuels ou en groupes). Citons à titre d'exemple, au niveau national, « Défi jeunes » ou au plan de la région Nord-Pas-de-Calais, les comités locaux d'aides aux projets. Mais ces organismes s'étant orientés vers l'aide aux projets économiques, les vacances en sont pratiquement exclues.

Or certains projets de vacances ont le mérite d'engager un jeune (ou plusieurs) dans une logique de « montage de projet », transférable à d'autres situations. **C'est pourquoi le Conseil économique et social propose que les organismes de soutien aux initiatives des jeunes s'engagent sur des projets portant sur des temps de vacances.**

G - AIDER LE JEUNE À CONSTRUIRE LUI-MÊME SON PROGRAMME

Beaucoup de jeunes qui souhaitent, seuls ou en petits groupes, construire un programme de vacances qu'ils inventeront et improviseront au fur et à mesure de son déroulement, désirent en même temps disposer d'outils qui les aideront précisément à vivre ainsi leurs vacances.

Pour répondre à ces aspirations qui ne sont qu'en apparence contradictoires, des associations et des collectivités locales ont créé des sortes de kits contenant, des bons kilométriques, des chèques-vacances, des « nuitées » dans des réseaux d'hébergement, des cartes de rapatriement... Le jeune peut les acheter ou les recevoir avant son départ. Exemples : le Sac ados de Vacances ouvertes ou le « *Go as you please* » de la FUAJ.

Le Conseil économique et social estime que des « kits » offrant un certain nombre de prestation peuvent contribuer à réaliser des vacances porteuses d'autonomie. Il souhaite que tous les organismes apportant une aide aux vacances des jeunes puissent les proposer, soit en utilisant ceux qui existent, soit en créant leurs propres produits.

H - SOUTENIR LES CONVERGENCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE LOCALE

Il faut encourager les tentatives de décloisonnement entre les acteurs de la vie locale qui s'ignorent trop souvent, les CE, les Comités d'œuvres sociales (COS) et les responsables publics locaux. **Le Conseil économique et social soutient ces initiatives dans lesquelles CE et COS peuvent mobiliser des moyens financiers et humains et des savoir-faire, en lien avec les collectivités territoriales** et leurs établissements publics qui possèdent à leur niveau la connaissance des besoins. **Le Conseil économique et social souhaite l'extension de ces offres concertées vers les jeunes.** Elles auraient en outre l'avantage de les faire rencontrer, des formes d'engagement qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de côtoyer.

I - RENFORCER LES FORMATIONS À L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagner le projet de vacances de jeunes adultes ne s'improvise pas. Il s'agit d'aider à cadrer un projet pour le rendre possible, sans l'encadrer. Les accompagnants doivent connaître tous les dispositifs et toutes les offres qui contribuent à ouvrir l'accès aux vacances.

Il leur revient également d'aider à réduire une difficulté réelle et fréquemment évoquée : l'écart entre le temps des administrations qui, pour certains dispositifs, instruisent et gèrent les dossiers, et le temps des jeunes.

Des organismes et associations (Vacances ouvertes, l'Office franco-allemand de la jeunesse, l'Office franco-qubécois de la jeunesse, l'Union nationale des centres sportifs et de plein air, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active...) ont réfléchi à ces questions. Et leurs réflexions font apparaître qu'une formation à l'ingénierie d'accompagnement des projets est indispensable pour les travailleurs sociaux, les coordinateurs des Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques, les responsables des services spécialisés des collectivités locales, les animateurs d'associations.

Le Conseil économique et social préconise que des modules de formation à l'accompagnement soient élaborés, prenant en compte des réflexions déjà engagées sous la responsabilité des ministères de la Jeunesse et des sports, du Tourisme et de la Ville.

J - ACCUEILLIR LES JEUNES DANS LES COMMUNES TOURISTIQUES

1. Développer le dispositif « Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques »

Une Convention nationale pour une politique d'accueil des jeunes dans les communes touristiques a été signée en juin 2000 entre les ministères de la Jeunesse et des sports, du Tourisme, de la Ville, d'une part, et les grandes associations d'élus locaux, d'autre part. Elle prévoit l'augmentation du nombre des Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT).

La Délégation interministérielle à la Ville a été chargée d'en assurer l'application. Le point central du programme est l'établissement d'un partenariat entre la commune d'origine et la commune d'accueil des groupes de jeunes. Ce partenariat s'appuie en particulier sur la présence et l'action d'un coordinateur local dans chacune des deux, les deux coordinateurs devant être en contact dès qu'un projet de groupe prend forme. Ils doivent aussi agir en concertation avec les acteurs de la vie locale.

Un tel dispositif peut contribuer à lever bien des réticences et à pallier, le cas échéant, des manques en offres d'animation.

Le Conseil économique et social souhaite que de plus en plus de communes touristiques s'engagent dans la démarche partenariale du dispositif Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques.

2. Améliorer l'accueil dans les campings

Pour améliorer l'accueil des jeunes dans les campings, une **charte** est en cours d'élaboration entre la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air et le ministère de la Jeunesse et des sports. **Le Conseil économique et social souhaite qu'elle puisse être signée prochainement de façon à pouvoir entrer en application dès les vacances 2002.** Cette charte devrait notamment prévoir des dispositions relatives aux règles de vie communes entre les jeunes (en groupe organisé ou non) et les familles.

V - MESURES FINANCIÈRES, FISCALES ET CONVENTIONNELLES

Incontestablement, les 18-25 ans constituent une classe d'âge disposant de très faibles ressources. Parmi eux, les étudiants, qu'ils travaillent ou non, connaissent une situation socio-économique difficile. Les actifs, en début de carrière, travaillent souvent sous contrat à temps partiel ou à durée déterminée : leur salaire est bien moins important que celui des classes plus âgées. Les contraintes économiques déterminent les espaces de choix de ces jeunes, elles en laissent beaucoup au bord de la route des vacances.

A - ENCOURAGER L'AIDE CONTRIBUTIVE DANS LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les bons-vacances ne peuvent bénéficier qu'à titre exceptionnel aux jeunes entre 16 et 18 ans, voire jusqu'à 20 ans.

L'élargissement de la participation des Caisses d'allocations familiales aux vacances des 20-25 ans peut être nécessaire pour les enfants à charge des familles allocataires. Notre assemblée suggère que cette aide se concrétise aussi par un système d'épargne ; les jeunes contestant les dispositifs d'assistanat qui les maintiennent en dépendance.

Le Conseil économique et social souhaite que le système d'épargne bonifiée, déjà expérimenté par certaines CAF, soit étendu aux jeunes allocataires ainsi qu'aux enfants à charge, âgés de 20-25 ans, des familles allocataires dans le cadre d'une épargne vacances.

B - ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DU CHÈQUE-VACANCES

1. Chèque-vacances et entreprises de moins de cinquante salariés

La loi du 12 juillet 1999 étend l'accès du chèque-vacances aux salariés des entreprises qui ne disposent pas de comité d'entreprise. Mais sa mise en œuvre reste longue en raison de nombreuses conditions à réunir. Le principal frein est le niveau de revenu fiscal de référence fixé par la loi.

Pour en faciliter et accélérer l'application, le Conseil économique et social préconise un aménagement de ce texte concernant le plafond fiscal.

Les petites entreprises étant très disséminées sur le territoire, la mise en place du chèque-vacances risque d'être incomplète et très irrégulièrement répartie si l'on s'en tient au coup par coup, entreprise par entreprise. **Le Conseil économique et social souhaite que des accords de branche professionnelle ou territoriaux viennent accélérer la généralisation et la diffusion du chèque-vacances.**

2. Chèque-vacances et emplois jeunes de la fonction publique

Il apparaît qu'un très important nombre de jeunes (emplois-jeunes) de la fonction publique ignore le dispositif chèque-vacances, alors que la circulaire FP4 n° 1964 du 13 décembre 1999 stipule l'extension du bénéfice du chèque-vacances aux emplois-jeunes de cette fonction publique. **Le Conseil économique et social propose que l'information sur le dispositif d'épargne chèque-vacances soit obligatoirement intégrée dans les documents signés lors de l'embauche de ces jeunes.**

3. Chèque-vacances et emplois successifs de très courte durée

Si théoriquement les jeunes en formation en alternance ou sous contrat d'apprentissage peuvent avoir accès au chèque-vacances, peu en bénéficient alors que leur nombre est en augmentation constante comme l'indique le tableau figurant en annexe n° 4. Une difficulté particulière se pose pour les jeunes sous contrat à durée déterminée. Ils peuvent avoir travaillé chez un ou plusieurs employeurs, et sur de très courtes périodes, même si le cumul de ces périodes atteint ou dépasse quatre mois (durée minimum annuelle de l'épargne chèque-vacances). En raison de la fragmentation de leur durée de travail dans le temps comme dans l'espace, il serait impossible pour chacun des employeurs successifs de gérer ce dispositif. Compte tenu de la complexité de cette question, **le Conseil économique et social estime qu'elle pourrait être défrichée par la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes.**

4. Chèque-vacances dans les Centres d'aide par le travail (CAT)

Les ressortissants des CAT n'ont pas véritablement le statut de salariés et n'ont pas accès à une épargne chèque-vacances. **Le Conseil économique et social souhaite que le législateur étende le droit à l'épargne chèque-vacances à tous les travailleurs des CAT.** Cette attribution et son abondement, pour la part « employeur », pourraient figurer dans la dotation dont bénéficient les établissements.

C - INCITER LES JEUNES ADULTES HANDICAPÉS AU DÉPART EN VACANCES

Pour les personnes handicapées vivant en institution, seules ou en famille, le départ en vacances représente un surcroît de dépenses supérieur à la moyenne, compte tenu des problèmes d'accessibilité dans l'hébergement aussi bien dans les transports que dans les lieux de loisirs. De plus, lorsque la personne handicapée doit faire appel à une tierce personne, elle doit continuer à payer celle-ci pendant ses congés, tout en faisant appel à une autre personne qui l'accompagnera pendant cette période. **Le Conseil économique et social considère légitime de prévoir pour ces personnes, en particulier pour les**

jeunes adultes, un treizième mois d'Allocation adulte handicapé (AAH) ou pour les bénéficiaires d'une autre prestation liée au handicap d'un montant inférieur ou égal à l'AAH. Il pourrait être versé sous forme de chèques-vacances. Le cas échéant un treizième mois d'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), devrait être également alloué.

Enfin, l'accès aux activités sportives et de loisirs pendant les vacances oblige les jeunes à mobilité réduite à rechercher du matériel adapté souvent coûteux. **Le Conseil économique et social propose la mise à l'étude, en relation avec le ministère de la Jeunesse et des sports, d'un fonds spécial pour financer ce matériel.**

D - PERMETTRE AUX JEUNES D'OUTRE-MER DE VOYAGER

Pour les jeunes des DOM-TOM, la mobilité pendant les vacances est rendue difficile du fait de l'éloignement, des distances, du coût des voyages... Pourtant, ces jeunes rêvent de découverte de leur environnement immédiat, mais aussi de pays lointains, qu'il s'agisse de venir dans la métropole, ou d'élargir leur horizon vers d'autres pays d'Europe voire d'autres continents.

Le Conseil économique et social soutient la création du fonds interministériel pour la mobilité des jeunes, prévu par la loi du 13 décembre 2000 (titre IV, article 33) afin de promouvoir le développement de la culture et des identités d'Outre-mer. **Il demande que lors de sa mise en place, le Programme jeunesse pour l'Europe puisse continuer à bénéficier aux jeunes d'Outre-mer.**

E - UTILISER LES PROGRAMMES JEUNESSE POUR L'EUROPE

Les programmes Jeunesse pour l'Europe offrent aux jeunes une pratique de la mobilité internationale.

Le Service volontaire européen (SVE) est un engagement citoyen dont les acquis doivent être reconnus. Dans certains cas exceptionnels, sa durée peut être ramenée à trois semaines. A son issue la réintégration du jeune doit être facilitée au maximum.

Les étudiants et les demandeurs d'emploi risquent d'être dissuadés de ce SVE par certaines dispositions de la réglementation française à laquelle ils sont soumis.

1. Pour les étudiants

Les étudiants doivent respecter les délais d'inscription à l'université s'ils veulent faire la preuve de leur sens des responsabilités. Il conviendrait cependant que soient pris en compte des cas de force majeure comme par exemple des missions lointaines qui ne peuvent être interrompues.

Le Conseil économique et social souhaite que pour les étudiants accomplissant un SVE, comme d'ailleurs les jeunes Français résidant à l'étranger, les conditions d'inscription à l'université soient facilitées.

Les actions menées pendant ce SVE devraient être prises en compte dans la validation des acquis.

2. Pour les demandeurs d'emploi

La réintégration à l'ASSEDIC n'est pas assurée au retour d'un jeune SVE inscrit aux ASSEDIC avant son départ. S'il est normal que le versement des indemnités soit suspendu pendant la durée du SVE, cette suspension ne devrait pas se transformer en radiation. Il serait d'ailleurs légitime que le SVE soit reconnu par l'ANPE et les ASSEDIC comme une formation qualifiante (ce qui est le cas des activités de l'Office francoquébécois de la jeunesse).

Le Conseil économique et social souhaite que les jeunes inscrits à l'ANPE et aux ASSEDIC avant d'accomplir un SVE retrouvent leurs droits aux ASSEDIC dès la fin de ce SVE, et que ce dernier soit reconnu par l'ANPE et l'ASSEDIC comme une formation qualifiante.

F - RÉACTIVER L'AIDE À LA PIERRE

1. Les équipements et les normes

Le programme de consolidation des hébergements du tourisme social 2001-2006, doté de 240 millions de francs, vient d'être engagé. Il doit en priorité moderniser les équipements afin de mieux répondre à la demande des jeunes.

Toutefois, une difficulté subsiste : l'accumulation des règles et des normes imposées tant pour la construction que pour la réhabilitation du bâti (hébergement, sanitaires, restauration).

Les acteurs du tourisme social adhèrent à la priorité absolue donnée à la sécurité et l'hygiène, laquelle se traduit par des normes exigeantes. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution des réalités et de leur connaissance, des modifications, le plus souvent nécessaires, interviennent fréquemment dans les réglementations nationales, européennes, et parfois régionales.

Il en résulte une accumulation de textes qui s'ajoutent les uns aux autres, qui rend leur interprétation difficile et nécessite un travail de clarification, de « toilettage », de mise à jour. Le Conseil économique et social demande qu'une telle actualisation soit prise en charge d'une manière permanente par une commission interministérielle, associant les représentants des collectivités territoriales. Les résultats des travaux de cette commission devraient être régulièrement publiés.

2. Hébergement et TVA

En préalable, il convient de rappeler que les villages de vacances associatifs sont exclus depuis 1995 du bénéfice du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le rétablissement de leur accès à ce fonds avait été préconisé en juin 1996 dans l'avis présenté à notre assemblée par M. Fernand Chaussebourg, « Le tourisme, un atout à développer ». Cet avis, très largement voté, n'ayant pas reçu de suite favorable sur ce point particulier, le Conseil économique et social renouvelle sa proposition.

En outre, il observe que l'application de la TVA soulève d'autres difficultés : d'une part, la mise en œuvre du taux réduit à 5,5 % pour les travaux d'amélioration, d'autre part l'application de la TVA sur les loyers des locaux loués à usage d'hébergement.

- la TVA applicable aux travaux d'amélioration et d'entretien des logements est passée de 20,6 à 5,5 % (2,1 % en Martinique, Guadeloupe et Réunion). Cette réduction valable jusqu'au 31 décembre 2002, s'applique aux seuls travaux d'amélioration entrepris par les organismes de tourisme social pour le logement de leurs personnels, le taux de 19,6 % ayant été maintenu pour les travaux de rénovation concernant l'hébergement de leurs usagers.

Ces dispositions conduisent les organismes qui ne relèvent pas du régime des impôts commerciaux à être soumis pour les mêmes bâtiments à deux taux de TVA sur leurs travaux de rénovation.

Le Conseil économique et social estime que l'article 5 (I - art. 279-0 bis) de la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999, en ce qui concerne le taux réduit de TVA à 5,5 %, doit être définitivement maintenu au-delà du terme du 31 décembre 2002. Il souhaite que les négociations en cours avec la Commission européenne aboutissent favorablement.

Il préconise aussi que, pour faciliter les vacances pour tous, et notamment pour les jeunes, **le taux réduit de TVA s'applique à toutes les rénovations de logements des centres de vacances, ceux destinés aux personnels comme ceux destinés aux usagers**. Cette mesure permettrait de revoir à la baisse les tarifs des prestations d'hébergement et faciliterait dans bien des cas le logement des saisonniers.

- Concernant les locations, le Conseil économique et social souhaite que les loyers des locaux loués, à usage d'habitation ou d'hébergement par les associations (en particulier celles qui accueillent des enfants et des jeunes) qui ne relèvent pas du régime des impôts commerciaux, ne soient pas soumis à la TVA.

VI - PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION VACANCES DANS LES TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

Il a été créé par la loi du 4 juillet 2001 une Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, placée auprès du Premier ministre. Cette commission doit lui remettre un rapport avant le 31 décembre de cette même année (le décret d'application est paru au Journal officiel du 3 octobre 2001).

Le Premier ministre ayant demandé au Conseil économique et social de formuler des propositions susceptibles de développer l'autonomie des jeunes et de porter remède aux difficultés de nombreux jeunes dans l'accès aux vacances, des préconisations viennent d'être présentées.

Le Conseil économique et social souhaite que cette commission, dont le secrétariat est assuré par le Commissariat général du Plan, fasse une large place dans ses travaux à la question de l'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans.

CONCLUSION

Les préconisations qui précèdent proposent des mesures à court et moyen termes. Il serait illusoire de penser que l'application d'une ou plusieurs d'entre elles, ou même de leur totalité, résoudrait les deux problèmes auxquels notre société est confrontée dans le domaine des vacances : l'inégalité des citoyens, tous âges confondus, devant l'accès aux vacances ; les obstacles à l'autonomie des jeunes adultes de 18 à 25 ans. On constate d'ailleurs que ces 18-25 ans figurent parmi les tranches d'âge qui, dans le domaine des vacances, ont le moins profité des progrès enregistrés ces dernières décennies.

Il faut noter aussi que, lorsqu'il s'agit des non-partants structurels dont les exclus, leur accès aux vacances est conditionné par les succès de la politique globale de lutte contre l'exclusion.

Cependant, la mise en œuvre des mesures proposées par notre assemblée contribuerait à desserrer des freins, à libérer des énergies. Elle serait de nature à susciter ou renforcer des convergences entre tous ceux qui agissent ou pourraient agir, que ces intervenants appartiennent ou non au secteur du tourisme et des vacances.

Enfin, il ne faut pas oublier que ces préconisations sont faites à la fin de l'année 2001, alors que s'accélère un profond bouleversement des temps sociaux, qui conduira à de constantes réévaluations.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants.....</i>	<i>162</i>
<i>Ont voté pour.....</i>	<i>155</i>
<i>Se sont abstenus.....</i>	<i>7</i>

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 155

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Bastian, de Beaumesnil, de Benoist, Jean-Pierre Boisson, Bros, Carron, Compiègne, Ducroquet, Giroud, Mme Gros, MM. Guyau, Le Fur, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Raoult, Rousseau, Salmon, Sander, Schaeffer, Szydlowski, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Arianer, Buguet, Delmas, Kneuss, Lardin, Perrin, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, M. Boulier, Mme Briand, MM. Capp, Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Mennecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Toulisse, Vandeweeghe.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Naulin, Michel Picard, Vivier.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decaillon, Decisier, Demons, Forette, Mme Geng, MM. Larose, Manjon, Muller.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bouchet, Caillat, Gamblin, Grandazzi, Mme Hofman, MM. Jayer, Lesueur, Mme Monrique, MM. Pinaud, Sohet.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Ducrotté, Jean Gautier, Gonnard, Grave, Marquet, Jacques Picard, Verdier.

Groupe des entreprises privées - MM. Cerruti, Chesnaud, Pierre Gauthier, Ghigonis, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Roubaud, Pierre Simon, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Bailly, Mme Bouzitat, MM. Brunel, Chauvineau, Martinand.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - M. Cariot, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Chauvet, Davant.

Groupe de l'outre-mer - Mlle Berthelot, MM. Frébault, Gata, Mmes Jaubert, Tjibaou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bennahmias, Bichat, Brard, Mmes Braun-Hemmet, Brunet-Léchenault, MM. Camoin, Dechartre, Duhartcourt, Mmes Elgey, Guilhem, MM. Jeantet, de La Loyère, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, M. Mekachera, Mme Pailler, MM. Pasty, Piazza-Alessandrini, Souchon, Mme Steinberg, MM. Taddei, Teulade, Mme Wieviorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Bouis, Brin, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

Se sont abstenus : 7

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Certains jeunes ne partent pas en vacances.

Une telle information n'aurait pas grande signification, au delà de la nécessité pour chacun de prendre un peu de repos, si nous n'appartenions pas à une société de consommation. Mais, dans le monde qui est le nôtre, où les signes extérieurs de vie sont si regardés et si importants, où les temps sociaux ne connaissent plus la même organisation qu'autrefois, les vacances sont un élément de dynamisme. Elles participent de la construction de la personnalité des jeunes. Elles créent un lien communautaire. Elles sont un signe majeur de l'intégration sociale. Les vacances sont un des symboles d'une insertion réussie dans la vie, comme l'est également le travail.

Les vacances ne représentent plus un luxe, juste un élément de la vie moderne. Il importe que les jeunes n'en soient pas écartés.

Certes, des initiatives existent, pour favoriser le départ de ces jeunes ou pour améliorer leur hébergement sur des sites de loisirs. Mais, elles demeurent encore insuffisantes au regard des besoins exprimés.

On sait, par exemple, qu'un nombre croissant de jeunes est attiré par le tourisme vert et se dirige vers des formules mises en place par le monde agricole et rural (gîtes ruraux, fermes d'accueil, chambres d'hôtes ...). De nombreuses statistiques et études en attestent. Ces vacances autorisent un retour à des valeurs traditionnelles, permettent la (re)découverte d'un riche patrimoine rural, tout en assurant un plein épanouissement des personnes. Elles présentent en outre l'avantage d'être souvent plus accessibles. C'est pourquoi, il conviendrait, pour répondre pleinement à une demande qui, d'année en année, va croissant, de renforcer les possibilités d'accueil des jeunes dans le cadre de ce tourisme vert. Il existe ici un gisement d'activités, aptes à satisfaire des envies parfois fort diverses des jeunes allant de la découverte artistique, à la méditation, aux pratiques sportives multiples et pour certaines uniques, au désir de profiter du temps qui passe..., qu'il serait dommageable pour tous de ne pas exploiter.

Les jeunes constituent un groupe social que l'on ne peut méconnaître. Des mesures spécifiques et ciblées doivent être ici étudiées.

Pourtant, il convient d'avoir bien conscience des enjeux en cause. Les jeunes sont loin de représenter une catégorie sociale homogène. Plusieurs appartiennent à des milieux défavorisés, voire exclus. Toute mesure visant à faciliter l'accès aux vacances du plus grand nombre, ne pourra alors être dissociée d'une politique sociale plus globale, d'insertion des jeunes dans la société, sous peine de ne pas rencontrer l'efficacité qu'elle serait en droit d'attendre.

Groupe de l'artisanat

Pour les enfants d'artisans qui ont choisi de suivre la voie de leurs pairs, les vacances sont toujours l'occasion d'un exercice grandeur nature pour apprendre ces multiples gestes quotidiens qui font la maîtrise d'un métier.

C'est ainsi qu'ils peuvent effectivement confirmer la philosophie de l'avis suivant laquelle le temps des vacances est partie intégrante de l'affirmation de soi et aussi une étape décisive de la construction d'une personne.

Attaché à rendre universel l'accès aux vacances porteuses d'autonomie, le groupe de l'artisanat, apprécie l'état des lieux, à la fois de l'offre touristique et de l'évolution des attentes des jeunes, qui permet de mieux cerner les obstacles à lever et les améliorations à apporter pour tendre vers une plus grande équité et contribuer ainsi à l'épanouissement de tous ces jeunes qui sont les citoyens de demain.

Face à la multitude des actions publiques et associatives recensées, l'idée de regrouper les informations sur un « portail touristique » au niveau national est effectivement primordiale mais devrait être complétée d'ailleurs d'une volonté de renforcement des moyens des points information jeunesse dont la proximité au plus près des besoins et des initiatives locales nous semble la plus appropriée à la mise à jour des données et à leur diffusion auprès des jeunes.

S'agissant des capacités d'accueil, le déficit apparent de structures adaptées aux besoins croissants d'indépendance de ce jeune public, mérite d'être nuancé du fait de l'existence souvent méconnue des nombreuses opportunités offertes par le tourisme vert, le monde rural ou encore la petite hôtellerie.

A cette occasion, le groupe de l'artisanat tient à souligner l'importance vitale du maintien de ces multiples structures qui contribuent autant au développement de cette forme de tourisme peu onéreuse qu'à la survie des activités en milieu rural. Comme la plupart des artisans le confirmeraient, il faut savoir qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile pour des équipes en déplacement professionnel de trouver un lieu d'hébergement et de restauration en pleine campagne.

Au-delà de l'accompagnement des chambres consulaires pour la transmission reprise de la petite hôtellerie menacée de disparition, c'est un véritable appel à la mobilisation des pouvoirs publics qu'il faut solliciter pour trouver les meilleures conditions d'exercice au regard des nombreuses contraintes auxquelles elle a à faire face. Notre idée, non retenue en section, de réduction du taux de TVA fortement réclamée par les professionnels de ce secteur devrait être à nouveau repensée.

Concernant l'extension du chèque-vacances, le groupe de l'artisanat tient à souligner qu'elle est une revendication ancienne du secteur pour une égalité de traitement entre tous les salariés quelle que soit l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Aujourd'hui cette mesure est imminente avec la concrétisation des accords de branche.

Quant à la réactivation de l'aide à la pierre, le groupe de l'artisanat approuve la proposition d'aligner au taux réduit de TVA les travaux réalisés dans les locaux appartenant aux organismes du tourisme social pour plusieurs raisons.

Elle va procurer non seulement une simplification légitime de gestion, mais surtout avoir le double avantage d'ouvrir de nouveaux champs d'activité aux entreprises artisanales et de baisser ainsi les tarifs pour l'accueil de ces jeunes.

Au nom de la pertinence de ces préconisations et la qualité de ce travail, le groupe a voté favorablement l'avis.

Groupe des associations

Voici quelques années, l'INSEE titrait son enquête annuelle sur les vacances des français « **le miroir des inégalités** ». Rien de changé, ni au plan des Français en général, ni des jeunes de 18 à 25 ans dont le présent avis traite spécifiquement. La comparaison des données statistiques sur les vingt années écoulées démontre que se sont toujours les mêmes qui partent en vacances et que les taux de départ des 20/24 ans stagnent, pis régressent notablement. Cet état de fait est d'autant plus étonnant que notre système scolaire offre aux jeunes une palette attractive et diversifiée de périodes de vacances. Cependant près d'un enfant sur trois ne part pas en vacances et on comprend mieux face à ces réalités la campagne pour le droit aux vacances de la « Jeunesse au Plein Air », soutenue et relayée par les associations de Jeunesse et d'Education populaire.

L'avis expose avec pertinence la situation, la diversité des réalités et ses propositions ont le mérite d'être sociales tout en demeurant réalistes et compatibles avec les intérêts des acteurs économiques du secteur des vacances. Il s'appuie sur les offres de vacances existantes, mais il montre que les attentes des jeunes requièrent l'intervention avec eux de formes nouvelles de vacances, d'autres organisations des accueils, même si les jeunes ont des difficultés à sortir des sentiers battus. A cet égard, ce n'est que justice de montrer comment les associations du secteur ont su évoluer, inventer ; raison de plus pour adopter des préconisations permettant l'adaptation des équipements, l'offre de nouvelles activités...

Il faut aussi rappeler ces dizaines de milliers de jeunes de 18 à 25 ans qui ont su mettre en pratique leur propre envie de découvrir des nouveaux espaces tout en étant socialement utiles : certaines formes de militantisme, tel l'engagement dans l'animation des centres de vacances pour enfants, permettent à plus de 300 000 jeunes chaque année une formidable expérience de solidarité et de citoyenneté, un engagement complémentaire et non substitutif à celui des professionnels. On retrouve aussi ces jeunes dans le volontariat européen, dans la sauvegarde du patrimoine, dans l'action écologique etc.

L'avis n'esquive pas une réalité inquiétante : faudrait-il des lieux de vacances excluant certains parce qu'ils seraient vécus comme facteurs d'insécurité, comme des sauvageons perturbateurs, pas assez consommateurs ? Des communes touristiques développent souvent des politiques de tri sélectif des vacanciers : les jeunes banlieusards y sont mal venus. Autant la recherche de la paix de tous est souhaitable, autant la mise en ghetto de jeunes demeure une mauvaise pratique : sans mésestimer l'image, voire la réalité de jeunes difficiles, **refusons-nous à confondre dispositifs de sécurité et mesures anti-jeunes**. A ce propos, des réponses associatives se mettent en place, créant des séjours

différents et des formes de vacances où la dimension éducative est présente au travers des projets construits avec et par les jeunes.

L'avis insiste avec raison sur les effets de la réduction des temps de travail sur les vacances et sur les loisirs. Aujourd'hui beaucoup de nos concitoyens lient encore droit et légitimité de partir en vacances à l'exercice effectif d'une activité professionnelle. Combien de nos concitoyens acceptent-ils vraiment qu'un chômeur puisse avoir droit et besoin de « **vacances** » ? Combien de gens des villes ne considèrent-ils pas que les gens de la campagne, parce qu'ils « **bénéficient du bon air** » n'auraient nul besoin de « **partir en vacances** » ? Combien de survivances, de comportements anciens qui débouchent sur la relégation au rayon des non-urgences de la décision de mesures politiques, sociales, économiques alors qu'elles sont nécessaires pour que cette masse des exclus des vacances régresse rapidement ?

L'avis préconise ces mesures pour les jeunes, individuelles et collectives. Soyons attentifs à celles qui relèvent des élus et du gouvernement comme par exemple l'actualisation des textes relatifs aux programmes des hébergements du tourisme social. Elle est urgente. Rien d'irréaliste dans ce projet d'avis. Que de justes préconisations, pour plus de solidarité effective, plus de justice sociale, plus aussi de considération pour une part de notre population, les jeunes. Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

La CFDT, qui agit en permanence pour une meilleure répartition des temps entre vie professionnelle, vie sociale et loisirs, sait l'importance fondamentale du droit aux vacances dans l'équilibre de la personne. Aussi est-elle en accord avec l'avis, dès lors qu'il met l'accent sur l'importance de ce droit dans la construction de la personnalité des jeunes, en termes d'autonomie et d'accès à la responsabilité.

L'avis est également pertinent lorsqu'il soulève les dysfonctionnements et insuffisances des dispositifs et mesures pour aider les jeunes à réaliser leur projet de vacances. A cet égard, il faut également souligner la grande hétérogénéité des situations suivant le statut social du jeune et celui de sa famille. La domiciliation de plus en plus longue des enfants chez leurs parents accentue certainement ce phénomène.

La CFDT s'est prononcée, avec l'Union nationale des associations de tourisme et quatre autres organisations syndicales, pour l'accès aux vacances de tous par des moyens appropriés, notamment pour les personnes qui sont le plus écartées de ce droit. Cette prise de position est en cohérence avec les objectifs de la loi contre les exclusions de juillet 1998.

La mise en œuvre effective renvoie à des mesures concrètes, celles qui existent méritant d'être amplifiées et coordonnées. Elle concerne les ministères de la Ville, de l'Education nationale, de la Justice, de la Santé, des Transports, du Tourisme, différents niveaux des collectivités locales ou leurs regroupements. Elle engage également les acteurs de la société civile : associations, syndicats, ... A ce titre, pour les vacances des jeunes, la CFDT est favorable à des opérations croisées entre des opérateurs locaux (collectivités locales, associations, ...) qui

ont la connaissance des besoins et des acteurs du monde du travail (comités d'entreprise, comités d'œuvre sociale) qui disposent de moyens et ont une pratique de la solidarité.

S'agissant du problème des transports, il y a urgence à proposer des prestations adaptées tant du point de vue des horaires que des prix afin d'assurer, en toute sécurité, l'acheminement des jeunes sur les lieux de vacances. On attend des grands opérateurs tels que la SNCF, les compagnies aériennes, ... qu'ils améliorent rapidement et significativement leur offre en direction des jeunes de 18 à 25 ans.

Un autre point essentiel est celui de l'amélioration des formations, en nombre et en niveau de compétence, pour faire face aux besoins d'encadrement des activités ludiques et sportives.

L'avis plaide pour le développement de l'économie sociale, en soulignant le besoin de promouvoir des générations de consommateurs du tourisme social. Cela permettrait en effet d'offrir des perspectives meilleures à un secteur qui connaît des difficultés liées à une désaffection remarquée pour une partie de ses équipements (auberges de jeunesse, ...). Mais cette évolution demande aussi de nouveaux concepts plus attractifs, plus adaptés à l'évolution des modes de vie des jeunes.

La CFDT est en accord avec les préconisations de l'avis, elle l'a voté.

Groupe de la CFTC

L'avis relève, selon la CFTC, d'un choix trop ciblé, car l'accès aux vacances des jeunes de 18 à 25 ans ne peut faire l'objet d'une réflexion qu'à condition de l'inclure dans une approche plus vaste prenant en compte l'ensemble de la population.

Partir en vacances, découvrir un nouvel environnement, évoluer dans un contexte sociologique ou ethnique différent requiert un apprentissage. Ce n'est pas un hasard si l'on constate que les jeunes qui partent le plus sont ceux de milieux culturellement favorisés (pas forcément aisés). En effet, les vacances requièrent une curiosité, une ouverture aux autres qui ne sont pas innés. L'origine sociale et économique conditionne la curiosité et l'appétit de partir.

Pour la CFTC, il ne suffit pas de permettre aux jeunes dits en difficulté de partir. Il faut qu'ils puissent en tirer un bénéfice. Si la solidarité doit s'exercer, elle ne doit pas prendre la forme d'un assistanat constant. La période de congés pour ces jeunes adultes est parfois une période d'activité professionnelle, elle doit alors être une période initiatique permettant un accès progressif à la condition d'adulte. Le ludique et l'animation ne doivent pas précéder leur préoccupation première à savoir l'accès à l'emploi.

Comme le préconise l'avis, il faut organiser une information accessible et pluraliste en facilitant et coordonnant les synergies pour clarifier le rôle des différentes structures. C'est pourquoi la CFTC approuve l'idée d'un forum annuel grand public sur les différentes offres de vacances afin d'améliorer l'accès à l'information. Toutefois, il faut rester attentif à ce que ces propositions ne renforcent pas un système clientéliste institué pour cette population.

Le Commissariat général du plan, dans son rapport de 1998 « Réinventer les vacances » avait raison de souligner « *qu'il ne faut pas céder à la tentation d'une politique sociale de tourisme indifférenciée, qui proposerait pour tous des réponses identiques* ». C'est la raison pour laquelle notre groupe appuie les orientations des deux COG successives dans le réseau des CAF.

La diversification des solutions et l'apprentissage de l'autonomie ont la faveur de notre groupe. C'est pourquoi la CFTC soutient les formules qui aident le jeune à construire lui-même son programme, ou encore l'extension du chèque-vacances, telle qu'elle est formulée dans l'avis.

Le groupe de la CFTC appuie toutes les initiatives qui contribuent au développement de la sociabilité, souscrit au développement des chantiers dans les zones rurales. Le jeune ayant participé à ces chantiers bénéficierait au sein de ce dispositif d'un nombre de journées vacances à prendre dans les années suivant sa participation au chantier.

Il serait intéressant de permettre la conjonction de la demande des petits comités d'entreprise. De même, la création des comités, chargés de gérer les œuvres sociales d'entreprise au niveau des bassins d'emploi, contribuerait sans doute plus au développement du départ en vacances que de simples chèques-vacances.

Concernant la petite hôtellerie, sa sauvegarde passe par une approche plus large. Cette sauvegarde permettrait la création d'emplois qui pourraient ne pas se limiter aux seules vacances scolaires et à l'été si les tarifs étaient plus abordables.

La CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

La population des 18 - 25 ans constitue une tranche d'âge où les situations des individus sont très hétérogènes. Quoi de commun entre l'adolescent, apprenti ou lycéen, vivant chez ses parents, et le jeune couple, inséré socialement et élevant un ou deux enfants ?

On peut se féliciter que le gouvernement nous ait saisis sur un tel sujet, on peut néanmoins regretter que le thème de la saisine n'ait pas été plus précis.

Pour la partie analyse du travail, la section s'est trouvée confrontée à une difficulté majeure pour obtenir des données fiables sur la population considérée, ceci a amené à un constat très général et globalisant, où cependant ont pu surgir ça et là quelques spécificités suffisamment fortes pour qu'elles soient de nature à retenir notre attention, notamment le besoin d'autonomie et la recherche d'universalité ou d'utilité des temps de vacances.

Concernant les préconisations, elles rejoignent forcément celles que l'on pourrait faire en ce qui concerne les vacances de l'ensemble de la population de notre pays.

L'avis relève à plusieurs reprises que l'accès aux vacances des jeunes de 18 à 25 ans, ne peut être abordé en faisant abstraction de leur situation économique et sociale. Ceci d'autant plus que ces derniers temps, l'aggravation du chômage des jeunes prend des proportions très préoccupantes. Par-delà leurs aspirations qui, en matière de vacances, peuvent varier sensiblement des autres

tranches d'âge et sont aussi très différentes à l'intérieur même de celle-ci, il reste que sans moyens financiers suffisants, il est difficile et même, pour certains, impossible de construire un projet vacances.

Cet avis, comme l'avait fait celui présenté en mars dernier par notre collègue Hubert Brin, montre de façon éclairante combien les jeunes sont en première ligne des victimes du chômage, de la précarité, avec comme corollaire, l'absence de revenus ou des revenus médiocres.

C'est pourquoi nous attachons-nous aussi une importance primordiale à la commission nationale pour l'autonomie des jeunes qui débute ses travaux. Comme le souligne l'avis, les préconisations faites pour l'accès aux vacances risquent fort d'avoir une portée extrêmement limitée sans une évolution significative de la situation vécue par de trop nombreux jeunes.

Cependant, certaines de ces préconisations comportent la construction de droits nouveaux qui transcendent leur statut précaire ou leur dépendance à la famille, des droits qui tendent vers une reconnaissance de citoyens à part entière.

Il en va ainsi du souci de mieux organiser l'information des jeunes eux-mêmes, nombre d'entre eux étant dans l'ignorance des dispositifs spécifiques auxquels ils peuvent prétendre. Une deuxième préconisation paraît essentielle, celle de l'extension du chèque-vacances à laquelle le groupe de la CGT souscrit pleinement car elle vise à dépasser un vécu éclaté qui interdit actuellement à la plupart des jeunes d'accéder, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, à une réelle couverture sociale. Cette proposition rejoue notre approche pour un nouveau statut du salarié qui redonne cohérence et continuité à la personne tout au long de sa vie professionnelle, par-delà les ruptures liées aux périodes de formation ou de chômage.

Enfin une dernière question mérite un traitement efficace de la part des organisations professionnelles et des pouvoirs publics, c'est celle qui est posée par l'implication d'un grand nombre de jeunes dans une activité professionnelle en particulier pendant leur temps de vacances. La situation n'est pas nouvelle, mais elle peut amener certains dysfonctionnements qui ne peuvent laisser indifférent, en particulier lorsque cela entraîne des conditions de travail et de rémunération dérogatoires au droit commun qui ne sont pas admissibles.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Notre assemblée ayant déjà eu l'occasion de se pencher sur la situation économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans, nous avions alors constaté les difficultés rencontrées par nombre de ces jeunes adultes parfois en rupture familiale. Dans leur démarche vers l'autonomie, ils sont souvent confrontés au coût des études, à la faiblesse de leurs revenus, à la précarité de l'emploi.

Partant de ces constats nous ne pouvons nous étonner que le Premier ministre ait saisi le Conseil économique et social sur les possibilités d'accès aux vacances de ces mêmes jeunes adultes de 18 à 25 ans. En effet, l'accès aux vacances est considéré comme un élément important de notre qualité de vie.

Il convient de préciser, avant toutes choses, que l'accès aux vacances pour les jeunes est intimement lié à la question de leurs ressources.

L'accès à un vrai travail, à un vrai salaire reste aujourd'hui le vecteur principal d'insertion sociale et, comme le mentionne le projet, « *une étape décisive de la construction de la personne* ».

Ce constat effectué, une analyse des vacances des 18 à 25 ans est pertinente à condition de ne pas laisser de côté cette évidence.

Nos remarques sur ce projet d'avis portent tout d'abord sur la notion même de « vacances ». La définition officielle de l'Organisation mondiale du tourisme est en effet subjective ... Elle prend en compte la notion d'absence de quatre nuitées du domicile. Elle sous-tend donc un déplacement ; or, les vacances c'est surtout, pour nous, le libre choix d'occuper son temps libre.

De ce point de vue, nous ne pouvons qu'émettre quelques réserves sur l'assimilation hâtive de la notion de vacances avec le travail saisonnier.

Il en est de même pour ce qui concerne les jeunes qui encadrent d'autres jeunes, par exemple dans les centres de vacances et de loisirs. Sans rejeter, ni nier l'intérêt de ces activités, on ne peut les assimiler à des vacances.

Pour beaucoup d'entre ces jeunes, il s'agit souvent d'activités permettant de financer leurs études ou de vraies vacances.

Concernant la question des travailleurs saisonniers qui représentent la moitié des emplois de l'industrie touristique et pour lesquels il est suggéré de développer des « *espaces d'accueil* », le groupe Force ouvrière estime que ces travailleurs sont des salariés à part entière. Les plus importantes des communes concernées doivent donc contribuer au fonctionnement des bourses du travail, lieux privilégiés pour informer les salariés sur leurs droits et les défendre.

Dans tous les cas, nous souhaitons que les organisations syndicales représentatives soient associées à la mise en place de ces « *espaces d'accueil* ».

Le groupe Force ouvrière souscrit à la plupart des préconisations du projet d'avis et nous nous limiterons à quelques remarques. Il partage l'idée que les services publics de transport devraient contribuer encore mieux à faciliter la mobilité des jeunes. Cela permet de rappeler combien l'abandon du service public conduit inévitablement à l'abandon des missions sociales.

Partie prenante de la création de la gestion et de la promotion du chèque-vacances, le groupe de la CGT Force ouvrière partage les vœux du rapporteur concernant les modalités de son extension, non seulement au profit des salariés des petites entreprises, mais aussi des emplois-jeunes et des titulaires de contrats précaires.

Le projet d'avis mentionne également le rôle des cinq grandes Confédérations syndicales, lesquelles s'étant depuis toujours investies dans le tourisme social ont en effet signé une convention avec l'UNAT, en juin 2001, pour renforcer leur efficacité dans ce domaine.

Le groupe Force ouvrière constate, globalement, que la rapporteure s'est attachée à prendre en compte nos remarques et contributions.

Le groupe Force ouvrière a voté le projet d'avis.

Groupe des entreprises publiques

Le projet d'avis sur « l'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans » souligne à juste titre que cette tranche d'âge est rarement prise en compte par les statistiques - l'image qui ressort des travaux du Conseil économique et social est significative de l'hétérogénéité de cette population.

Une analyse de la situation des non partants et des causes du non-départ sont essentielles pour déterminer les politiques publiques et les initiatives privées ou associatives de nature à permettre à un maximum de jeunes d'avoir accès aux vacances.

Notre groupe souhaite mettre l'accent sur certains points.

Il est de fait, que malgré les efforts consentis, les politiques publiques nationales ou locales ne concernent in fine qu'un pourcentage réduit des « non partants ». Il est vrai que l'inégalité des jeunes devant l'accès aux vacances résulte de causes profondes liées aux fractures de notre société.

Sur un plan plus général, les entreprises publiques se sentent particulièrement engagées pour contribuer à la solution de certaines difficultés. C'est notamment le cas des transporteurs qui occupent une place particulière pour le bon déroulement des vacances.

Le projet d'avis souligne les initiatives prises par la RATP dans plusieurs domaines et met en évidence les efforts de la SNCF pour définir, en concertation avec les associations et organismes responsables de voyages en groupe, le service le mieux adapté.

Pour ce qui concerne les propositions, au-delà des sujets plus classiques ayant trait aux problèmes d'information ou aux mesures financières et fiscales, le groupe des entreprises publiques souhaite mettre en valeur deux aspects.

Nous approuvons certaines préconisations portant sur la responsabilisation des jeunes. C'est le cas de la Charte en cours d'élaboration visant à définir, dans les campings, des dispositions ayant trait aux règles de vie communes entre jeunes et familles.

Nous soutenons également l'insistance du rapporteur sur la nécessité de définir des mesures spécifiques vis à vis de populations particulièrement victimes de l'exclusion et appuyons donc l'idée d'étendre le bénéfice du chèque-vacance aux centres d'aide par le travail ou l'objectif d'un soutien financier accru pour les jeunes adultes handicapés.

Le groupe des entreprises publiques a voté le projet d'avis.

Groupe de la mutualité

Bien qu'il se soit fortement démocratisé depuis la guerre, l'accès aux vacances reste un secteur où les inégalités économiques se traduisent par des inégalités de consommation plus grandes encore. Cela est d'autant plus visible pour la catégorie des 18-25 ans dont les ressources financières restent incertaines et en général très réduites. Les vacances sont, par ailleurs, un moment fort pour permettre aux jeunes de cette tranche d'âge d'affirmer leur autonomie. Le projet d'avis fait état de ces deux aspects qui caractérisent les jeunes de 18 à 25 ans:

leur faible solvabilisation et leur besoin d'autonomie. Il en tire un certain nombre de conclusions qu'approuve le groupe de la mutualité.

Il analyse par ailleurs avec précision le fonctionnement des politiques publiques dans un secteur qui a bénéficié de multiples interventions depuis 50 ans et qui, de ce fait, subit aujourd'hui la complexité des procédures administratives instituées pour contrôler les activités des petites associations, la multiplicité des formes d'intervention et celle des acteurs publics sans que des coordinations efficaces aient été organisées entre eux.

Il apparaît que le premier des problèmes à résoudre consiste à augmenter l'offre de places et la diversité des formules de vacances pour une catégorie de population elle-même très diversifiée dans ses attentes. Le groupe de la mutualité approuve les différentes propositions qui sont faites pour accroître les capacités d'accueil en agissant sur la solvabilisation et sur le redéploiement des investissements de vacances. Les formules d'épargne bonifiée, la généralisation du chèque-vacances, la réactivation de l'aide à la pierre, et la prise en considération du caractère social de ces activités par des mesures fiscales adaptées, constituent autant de pistes que le groupe de la mutualité approuve. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de concevoir des aides à fonds perdus, mais au contraire de construire un partenariat entre l'Etat et l'Economie sociale, ayant pour objet de renforcer l'offre de vacances comme contrepartie du respect d'un cahier des charges portant sur les prix, les conditions d'hébergement, d'animation et d'accueil.

Le groupe de la mutualité estime, enfin, que des études devraient être poursuivies pour aboutir à des modulations des taux de TVA en faveur de la restauration dans les centres d'accueil des jeunes.

Le groupe a voté favorablement.

Groupe de l'Outre-mer

Le principal problème de cette tranche d'âge dans nos régions est, et reste, leur situation au regard de l'emploi et de la formation. La démographie en fait une classe d'âge plus nombreuse qu'en métropole ; la situation de l'emploi explique leur souci majeur, trouver un emploi, ce qui renvoie au deuxième plan les préoccupations sur l'accès aux vacances, quelquefois même après l'accès à un logement autonome.

Outre-mer, la distinction est cependant faite avec l'accès aux loisirs, ou l'accès à des courts séjours chez des amis ou à des longs séjours dans la famille traditionnelle, spécialement là où la force des liens tribaux ou familiaux a pu se maintenir. C'est un facteur précieux de cohésion sociale, culturelle et économique, et notre souhait le plus cher est de ne pas voir disparaître cette caractéristique forte au profit d'aspects plus classiquement marchands.

Pour autant, les jeunes d'Outre-mer souhaiteraient évidemment pouvoir aller eux aussi à la découverte d'autres lieux, d'autres paysages, d'autres rencontres, imiter leurs camarades de l'hexagone, ou plus prosaïquement, ceux qu'ils voient débarquer chez eux.

De ce point de vue, les obstacles sont nombreux. Le coût du transport est bien sûr le premier d'entre eux, de tout temps puisque les régions ultra marines sont par définition des régions lointaines ; encore plus ces derniers temps, où les difficultés structurelles des compagnies aériennes réduisent l'offre de sièges. La seule solution passe par la solidarité de la collectivité nationale et des collectivités publiques, pour maintenir un service public des transports digne de ce nom, pour en faciliter l'accès aux jeunes et aux jeunes adultes. L'avis relève bien cet aspect, et le groupe s'en félicite.

La nécessité d'une meilleure information se fait sentir : comment expliquer autrement que 20 jeunes Guyanais aient pu effectuer un voyage en Allemagne et en Italie avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse ; alors que de telles possibilités ont beaucoup moins été exploitées en Guadeloupe ou en Martinique. Ne parlons pas des territoires d'Outre-mer, dont les liens avec les programmes européens sont encore plus distendus et où ces possibilités ne sont pas connues..

Il conviendrait sans doute de remédier à l'éloignement des centres de décision, spécialement dans les programmes interministériels ou européens, qui est un frein à la rapidité des réponses et à la bonne organisation des actions. Les mesures de déconcentration administrative prises dans d'autres domaines pourraient naturellement s'appliquer, auprès du représentant de l'Etat, ou auprès d'autres autorités locales.

N'oublions pas le rôle de ces dernières, qui peut être certainement moteur dans bien des aspects de l'accès aux vacances. Tout d'abord dans la découverte de nos propres territoires, ensuite dans la découverte de nos voisins immédiats : si la Guyane a pu monter un chantier de jeunes avec le Surinam, l'exemple peut probablement être reproduit pour les îles de la Caraïbe, voire les îles de l'Océan indien.

La loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 permet aux exécutifs régionaux et départementaux de nouer des coopérations interrégionales dans les domaines de leurs compétences, et on peut rêver que les comités départementaux et régionaux du tourisme pourraient sous leur autorité s'emparer de ces sujets, pour l'accès aux vacances des jeunes, adultes ou non.

Mais le salut ne viendra évidemment pas des seuls crédits publics, et c'est à une mobilisation de toutes les ressources disponibles qu'il faut arriver : les ressources que les caisses locales, d'allocations familiales par exemple, commencent à mobiliser.

Le rapport en trace les lignes dans le détail avec le souci permanent d'enrichir les exemples et les problématiques, par des références à l'Outre mer, ce qui n'était pas facile. Parce que les préconisations se rapprochent des constatations Outre-mer, parce qu'elles paraissent opératoires, le groupe de l'Outre mer a voté l'avis.

Groupe des professions libérales

Le groupe des professions libérales tient tout d'abord à rendre hommage au travail minutieux que la rapporteure a réalisé. Elle a cherché à expliquer les raisons pour lesquelles une immense majorité de jeunes ne parvient pas à concrétiser l'aspiration au départ en vacances. Elle a également détaillé

l'essentiel des offres existantes (infrastructures, tarification spéciale pour les transports ou l'hébergement etc.), certes parfois insuffisantes mais souvent peu connues.

Que ce soient les comités d'entreprises, les comités d'œuvres sociales, les mutuelles, les caisses de retraites, les collectivités locales... nombreux sont les acteurs qui accompagnent déjà les initiatives des jeunes. La plupart d'entre elles concernent les jeunes de moins de 18 ans, aussi la rapporteure a-t-elle eu raison de voir dans quelle mesure elles peuvent bénéficier à cette tranche d'âge 18-25 ans, qui n'a pas accès, par exemple, à des offres comme les chèques-vacances.

La rapporteure a eu raison également de mettre l'accent sur l'hétérogénéité de cette population de jeunes (lycéens pour certains, étudiants, jeunes insérés professionnellement mais parfois de façon précaire, primo-demandeurs d'emploi voire déjà chômeurs etc...), population qui n'a pas un accès égal à l'information. Préconiser la simplification des formulaires et des dossiers administratifs et une meilleure diffusion des offres, par exemple, doter de moyens supplémentaires l'Observatoire national du tourisme afin d'accomplir pleinement ses missions, ne peuvent que retenir notre adhésion.

Le groupe des professions libérales manifeste toutefois une réserve, celle de voir insuffisamment évoqué le financement des préconisations. Cet aspect-là n'est, à nos yeux, pas négligeable.

Le groupe des professions libérales tient également rappeler la nécessité de responsabiliser les jeunes. Si la société leur octroie des « droits », ils ne doivent en aucun cas oublier qu'ils ont des « devoirs » envers elle. L'image des jeunes véhiculée par la presse n'est pas toujours encourageante, il leur incombera donc de la transformer.

Approuvant les grandes orientations présentées par la rapporteure, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Groupe de l'UNAF

Le Groupe de l'UNAF remercie **Mme Monique Mitrani** d'avoir pris en compte la nécessité de faire de l'autonomie des jeunes un objectif et un fil conducteur indispensable à la construction de leur personnalité. En effet, les vacances sont un moyen important d'intégration sociale pour les jeunes à un âge toujours délicat, et les causes d'exclusion doivent être vigoureusement combattues car, si les vacances sont aujourd'hui une réalité, le nombre élevé de non partants est préoccupant.

La question des ressources propres des jeunes reste évidemment centrale pour leur autonomie, comme l'a rappelé notre assemblée dans l'avis présenté par **Hubert Brin** sur le thème « *Familles et insertion économique et sociale des jeunes adultes de 18 à 25 ans* ». Le rôle de la famille est essentiel, aussi bien pour pallier les difficultés rencontrées par les jeunes en matière d'emploi, que pour les aider à réaliser leurs projets de vacances.

Le travail saisonnier est une formule souvent adoptée par les jeunes. Le caractère éducatif de leurs premières expériences dans le monde du travail n'est plus à démontrer. La conciliation de la période de vacances avec l'activité saisonnière appelle cependant des mesures spécifiques.

S'agissant des Caisses d'allocation familiales, l'UNAF soutient la proposition de l'avis visant à une meilleure prise en compte des jeunes et des jeunes ménages, notamment sous des formes les encourageant à se prendre en charge par un système d'épargne vacances que les CAF pourraient abonder. En effet, l'accompagnement des initiatives des jeunes, qu'il convient de mieux responsabiliser, est une préoccupation forte de l'avis.

Les jeunes handicapés qui se heurtent à des difficultés spécifiques, n'ont pas toujours les moyens d'accéder à des vacances adaptées, soit du fait des lacunes de l'hébergement ou des transports, soit du manque de personnels et de structures d'accueil adaptées. Aussi, l'UNAF soutient-elle la proposition de développer les chèques-vacances pour les jeunes en Centre d'Aide par le Travail, comme celle d'améliorer l'Allocation Adulte Handicapé pour ces jeunes.

Examinant la question des transports, l'avis propose le rééquilibrage de l'offre de la SNCF au profit des groupes. L'UNAF estime qu'il est indispensable de repenser l'offre de transport sur tout le territoire, dans sa globalité, et sans doute de développer des formules innovantes telles que le « co-voiturage », les « Pass culture/loisirs/vacances ». Enfin, l'élargissement du dispositif « Ville Vie Vacances » gagnerait à s'ouvrir à des projets inédits et aux jeunes de 18 à 25 ans. Un dispositif équivalent pourrait être créé pour les jeunes vivant en milieu rural.

L'UNAF soutient l'ensemble des mesures proposées pour une meilleure organisation de l'information, accessible à tous les jeunes, et pour l'accompagnement de leurs projets.

L'offre de vacances est cependant insuffisante, parfois inadaptée ou méconnue. Une meilleure coordination de tous les acteurs, dont les associations, est donc nécessaire, notamment dans le cadre européen. Par l'accès aux vacances, les jeunes se forgent leur autonomie et leur projet de vie. Nous nous devons de participer à cette autonomie.

Le Groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

L'UNSA apprécie la lucidité de l'avis qui replace la question des vacances des 18-25 ans dans son cadre général. En annonçant « *que ces préconisations sont faites alors que s'accélère un profond bouleversement des temps sociaux qui conduira à de constantes réévaluations* », l'avis montre les limites d'une politique spécifique à laquelle il répond. En effet, si la période des vacances représente un des moyens de construire leur autonomie pour les jeunes adultes - sans oublier les jeunes handicapés - quelle autonomie?

L'accès aux vacances passe en premier lieu par son financement. Or, l'avis le souligne : la plupart des 18-25 ans disposent de faibles ressources, tant pour ceux qui vivent de l'aide de leurs familles, de l'Etat (bourses, emplois aidés) que pour ceux qui entrent ou sont entrés dans la vie active.

Pour les jeunes entrés dans la vie active, leurs salaires sont inférieurs à la moyenne pour un temps plein; que dire de ceux qui sont en formation en alternance, en apprentissage, à temps partiel ou en CDD y compris les contractuels dans la Fonction publique, tous dans une situation d'emploi

précaire ? Et des étudiants qui prennent des « jobs » de vacances dont les conditions d'emploi sont la plupart du temps scandaleuses ?

Pour autant, les préconisations de l'avis sont pertinentes, nécessaires et peuvent être efficaces. La connaissance renouvelée des jeunes et de leurs attentes, leur information, leur consultation améliorée : c'est la base d'une politique.

Ouvrir la « Bourse solidarité vacances » et le dispositif « Ville Vie Vacances » aux 18-25 ans, sont de bonnes suggestions. De même l'appel aux convergences entre les différents acteurs de la vie locale qui concourent à des offres de vacances aux jeunes. Les préconisations d'aide et d'accompagnement de ceux qui construisent eux-mêmes leur programme correspondent au nécessaire renforcement de leur autonomie. A cet égard, on aurait souhaité que l'avis se préoccupe plus de leur déroulement et des capacités pour les jeunes de le gérer au mieux.

Parmi les mesures financières, fiscales et conventionnelles proposées, et que l'UNSA approuve, il faut souligner que les emplois-jeunes dans la Fonction publique et les jeunes en emplois successifs de courte durée ne sauraient être exclus du bénéfice des chèques-vacances sous prétexte de difficultés techniques pour le financer et le gérer. L'avis aurait gagné à être plus précis à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne les CAF, dans les années 1990, leur politique a été de réduire considérablement l'aide au départ, quand celle-ci n'a pas été supprimée. Les loisirs de proximité étaient alors privilégiés. De ce fait, non-aidées, de nombreuses familles ont perdu l'habitude de partir, leurs enfants aussi. Effets pervers d'une mesure qui avait paru bonne.

C'est pourquoi, si les propositions de l'avis paraissent judicieuses, il faudra veiller à ce que les objectifs soient bien atteints.

L'UNSA a émis un vote favorable.

DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par âge et tranche d'unité urbaine (UU)

	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	Total	Pourcentage
Communes rurales	200 465	168 839	140 730	126 000	125 263	123 779	130 292	142 845	1 158 213	19
UU de moins de 5 000 habitants	51 694	45 341	38 910	35 615	35 925	35 571	37 710	40 895	321 661	5
UU de 5 000 à moins de 10 000 habitants	45 852	40 452	35 769	32 666	32 959	32 495	34 423	38 253	292 869	5
UU de 10 000 à moins de 20 000 habitants	43 579	38 577	34 279	32 532	32 656	32 481	34 686	38 156	286 946	5
UU de 20 000 à moins de 50 000 habitants	54 495	49 440	45 615	43 027	43 258	42 476	44 797	49 505	372 613	6
UU de 50 000 à moins de 100 000 habitants	59 863	57 427	54 081	51 241	51 096	49 393	51 841	56 934	431 876	7
UU de 100 000 à moins de 200 000 habitants	46 741	54 487	56 180	54 436	53 336	49 662	48 793	50 839	414 474	7
UU de 200 000 à moins de 2 000 000 habitants	186 796	228 615	236 566	240 117	238 114	220 866	213 941	216 091	1 781 106	29
Agglomération de Paris	121 956	128 484	125 094	126 402	132 411	132 945	141 119	153 330	1 061 741	17
TOTAL	811 441	811 662	767 224	742 036	745 018	719 668	737 602	786 848	6 121 499	100

Source : INSEE - Recensement de la population - 1999.

Annexe 2 : Diplômes des sortants du dispositif de formation initiale

	ANNÉE DE SORTIE								
	77-78	82-83	87-88	90-91	92-93	94-95	96-97	1998	1999
Ecole, licences et plus (supérieur long)	54 000	52 000	70 000	88 000	101 000	131 000	154 000	146 000	162 000
DEUG, paramédical et social ¹	39 000	30 000	28 000	34 000	30 000	30 000	33 000	43 000	36 000
BTS/DUT et équivalents	24 000	37 000	51 000	65 000	75 000	93 000	92 000	95 000	89 000
Total des diplômés du supérieur	117 000	119 000	149 000	187 000	206 000	254 000	279 000	284 000	287 000
Baccalauréats généraux	70 000	62 000	48 000	52 000	61 000	69 000	80 000	86 000	74 000
Baccalauréats technologiques professionnels et assimilés	36 000	40 000	38 000	63 000	82 000	91 000	97 000	93 000	103 000
CAP/BEP et équivalents	221 000	n.d	n.d	151 000	142 000	129 000	134 000	130 000	146 000
Total des diplômés du second cycle secondaire	327 000	n.d	n.d	266 000	285 000	289 000	311 000	309 000	323 000
Brevet seul	87 000	n.d	n.d	59 000	60 000	53 000	49 000	54 000	55 000
Aucun diplôme ou certificat d'étude	206 000	n.d	n.d	128 000	112 000	107 000	101 000	102 000	103 000
Total des peu diplômés	294 000		n.d	187 000	172 000	160 000	150 000	156 000	158 000
<i>Dont : « sans qualification » (niveau de formation VI et Vbis)</i>				71 000	68 000	57 000	57 000	58 000	60 000
Ensemble des sortants	738 000			640 000	663 000	703 000	740 000	749 000	768 000
Estimation à partir des inscrits	756 000	758 000	685 000	654 000	656 000	713 000	772 000	790 000	773 000

DEUG : diplôme des études universitaires générales (premier cycle).

BTS : brevet de technicien supérieur

DUT : diplôme universitaire de technologie.

CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

n.d : non disponible

¹ Formations paramédicales et sociales de niveau III (avec des équivalents du BTS pour les sortants de 1977/1978).

N.B. : Ces statistiques prennent mieux en compte les apprentis que celles diffusées précédemment (cf. encadré). Ce sont des estimations (à +/- 20 000 près pour le total) ; les faibles variations ne sont donc pas représentatives. Hormis pour les sortants de 1998 et de 1999, il s'agit de moyennes sur deux années.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi de 1978 à 2000, et ministère de l'Education nationale pour l'estimation à partir des inscrits. In DARES, juin 2001.

Annexe 3 : Répartition de l'activité des 18-25 ans selon le sexe

Hommes	Total	Actif occupé	Chômeurs	Etudiant, élève, stagiaire en formation	Autre inactif
18 ans	365 153	49 372	11 444	298 383	5 954
19 ans	410 981	81 097	24 598	292 049	13 237
20 ans	412 076	127 272	32 345	243 122	9 337
21 ans	423 087	157 006	42 981	211 769	11 331
22 ans	371 196	185 024	30 919	143 751	11 502
23 ans	345 916	198 899	31 685	106 667	8 665
24 ans	330 588	222 179	29 023	69 817	9 569
25 ans	325 629	235 437	35 637	42 990	11 565
Total	2 984 626	1 256 286	238 632	1 408 548	81 160

Femmes	Total	Actif occupé	Chômeurs	Etudiant, élève, stagiaire en formation	Autre inactif
18 ans	359 430	20 989	8 773	322 793	6 875
19 ans	416 648	43 287	25 188	333 119	15 054
20 ans	394 318	75 492	29 088	272 081	17 657
21 ans	385 680	111 515	36 529	213 289	24 347
22 ans	375 114	143 224	37 804	169 304	24 782
23 ans	346 238	161 015	40 213	121 072	23 938
24 ans	360 882	203 690	34 481	80 451	42 260
25 ans	358 329	224 269	34 083	47 721	48 256
Total	2 992 639	983 481	246 159	1 559 830	203 169

Source : INSEE, enquête emploi 2001.

Annexe 4 : emplois aidés pour les jeunes de 16 à 25 ans

(en milliers d'emplois)

Nature de la mesure	1995	1996	1997	1998	1999
Emploi non marchand	138	109	122	160	194
Contrat emplois-jeunes	-	-	22	85	132
Contrat emploi-solidarité	132	96	79	61	51
Contrat emploi consolidé	6	9	9	10	10
Contrat emploi-ville	-	4	12	5	2
Alternance	466	473	511	543	572
Apprentissage	292	315	338	352	374
Contrat de qualification, d'orientation et d'adaptation	174	158	173	191	198
Emploi marchand hors alternance	337	345	333	321	337
Contrat initiative emploi	29	74	89	66	49
Contrat de retour à l'emploi	19	9	7	5	2
Aide pour l'emploi des jeunes	78	50	8	-	-
Abattement temps partiel	140	157	179	192	229
Exo 1 ^{er} salarié	44	33	30	31	35
Autres mesures ¹	27	21	21	27	22
Ensemble	941	927	966	1 025	1 103
Indicateur du poids dans l'emploi (en %) ²	36	37	38	40	40
Ensemble hors apprentissage	649	612	628	673	729
Indicateur du poids dans l'emploi (hors apprentissage) (en %) ²	25	24	25	26	26

¹ Exonérations à l'embauche dans les zones de revitalisation rurale ou redynamisation urbaine, salariés des entreprises d'insertion ou associations intermédiaires, conventions de coopération et aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise.

² Indicateur du poids dans l'emploi : « emplois aidés », fin décembre, rapportés aux emplois des jeunes de la même tranche d'âge en mars de l'année suivante (enquête emploi, INSEE).

Source : MES-DARES, juin 2001 - n° 26-1.

Annexe 5 : Proportion de jeunes vivant chez leurs parents en Europe

	18-21 ans	22-25 ans	26-29 ans	Ensemble
Belgique	95	68	26	61
Danemark	73	15	5	30
Allemagne	91	51	21	51
Grèce	88	67	47	67
Espagne	98	89	59	83
France	86	53	18	51
Irlande	95	74	34	71
Italie	96	88	63	83
Luxembourg	90	64	31	57
Pays-Bas	83	38	10	39
Autriche	85	52	34	54
Portugal	93	82	53	78
Finlande	72	21	7	32
Royaume-Uni	79	43	15	42
Union européenne des 14	90	63	32	60

Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 3 (1996) - Exploitation DREES.

Annexe 6 : Le départ des 18-25 ans

Taux de départ des 18-25 ans suivant l'occupation

		Rappel population totale
Actif occupé	56 %	67 %
Chômeur	44 %	43 %
Etudiant, élève en formation	70 %	71 %
Ensemble	60 %	62 %

Taux de départ des 18-25 ans suivant la catégorie socioprofessionnelle

	Taux en %
Profession intermédiaire	70
Employé	58
Ouvrier	40
Autre inactif	65
Ensemble	60

Source : INSEE, Recensement de la population 1999.

N.B. - Certains taux ne sont pas significatifs ; les catégories correspondantes ont été supprimées.

Annexe 7 : Les séjours de vacances des jeunes de 18 à 25 ans

Répartition des séjours par mode d'hébergement (en pourcentage)

	Mode d'hébergement									
	Hôtel	Location	Résid. second	Parents et amis			Tent e	Caravane	Auberge jeunes	Autre s
				résid. princip	résid. second	Total				
Pop totale	14	17	9	34	10	44	4	6	2	4
18-25 ans	11	15	6	38	11	49	12	3	2	3
18-21 ans	10	16	7	36	10	46	12	4	2	3
22-25 ans	12	13	4	42	12	54	11	6	2	2

Répartition des séjours d'été par mode de transport (en pourcentage)

	Mode de transport						
	Train	Auto du ménage	Autre auto	Autocar	Avion	Bateau	Autre
Population totale	8	66	9	4	11	1	1
18-25 ans	16	45	22	1	13	1	1
18-21 ans	18	39	26	2	13	1	1
22-25 ans	14	52	17	1	14	1	1

Répartition des séjours d'été par thème (en pourcentage)

	Motif principal du séjour							
	Voir parents ou amis	Exercer une activité sportive	Se reposer sans activité particulière	Se retrouver en famille	Avoir des activités culturelles	Faire des excursions	Rencontrer d'autres personnes	Autre
Pop totale	30	5	31	13	9	7	1	4
18-25 ans	34	6	33	9	7	7	2	2
18-21 ans	33	6	33	9	7	8	3	3
22-25 ans	36	6	32	9	7	7	2	2

Source : INSEE - EPCV - 1999, exploitation mission INSEE du Conseil économique et social.

Annexe 8 : Les intentions de départ dans les douze prochains mois des non-partants.

	Oui	Dont :		Non	Ne sait pas
		Oui sûrement	Oui peut-être		
Population entière	36,9	49,-	51,-	58,2	4,9
18-25 ans	53,9	53,1	46,9	41,6	4,5

Taux de départ en courts séjours et longs séjours

Pourcentage en colonnes	Partis en vacances	Pas de vacances	Ensemble
Départ en court séjour	68	54	60
Pas de court séjour	32	46	40
Ensemble	100	100	100

Source : INSEE - RE 1999.

Annexe 9 : Liste des références bibliographiques

Herpin et Verger

L'argent de poche versé aux jeunes

Economie et statistique n° 343-2001, 1997.

Alain Laurent

Libérer les vacances

Editions du Seuil, Collection Peuple et culture, 1973.

André Rauch

Vacances en France de 1830 à nos jours

Hachette littérature, Pluriel, réédition février 2001.

Hubert Brin

Famille et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans

Avis du Conseil économique et social - 27 et 28 mars 2001 - JO.

Michel Gagneux

Le tourisme des handicapés

Rapport du CNT - juin 1999.

Gilles Arnaud, Marie-Christine Kowacshazy

Réinventer les vacances

Rapport du groupe Prospective, présidé par Jean Viard, Commissariat général du Plan et secrétariat d'Etat au Tourisme.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Les jeunes aujourd'hui

Edition Bayard/La Croix - 1999.

Fernand Chaussebourg

Le tourisme en Ile-de-France

Rapport et avis du Conseil économique et social - 25 et 26 juin 1996 - JO.

Dominique Forette

L'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs

Avis au Conseil économique et social des 27-28 juin 2000.

Vincent Assante

Situations de handicap et cadre de vie

Rapport et avis du Conseil économique et social des 12-13 septembre 2000

Magali Bonnin et l'UNAT Ile-de-France

L'hébergement des jeunes touristes en Ile-de-France.

Etude réalisée pour la Direction du tourisme et le CRT d'Ile-de-France - Septembre 2001.

Bertrand Dubreuil
Premières vacances entre jeunes
Etude de Vacances ouvertes - Décembre 2000.

Michelle Rigalleau et Nicolas Raudy
L'accueil de clientèle jeunes dans les communes touristiques
Rapport d'observation des PAJECOT
Vacances ouvertes - premier semestre 2001.

Schéma régional du tourisme et des loisirs en Ile-de-France 2000-2010
Édité par le CRT Ile-de-France.

Marcelle Gay
Le tourisme social et l'accès aux vacances
Rapport du CESR-Provence-Alpes-Côte-d'Azur - 19/06/2000.

Coordonné par Gilles Vallas et Anne-Marie Vinaiya pour Jeunesse en plein air
Les centres de vacances et de loisirs : un atout pour vivre ensemble
Edition INJEP - 1999.

Observatoire national du tourisme, direction du Tourisme
- *Temps disponible et rythmes touristiques - juillet 1991*
- *Typologie des comportements touristiques des Français des années 1999 - Janvier 1999.*
- *Le tourisme des 15-24 ans en France - novembre 1998.*

Revue AGORA n° 3
- *Débats jeunesses - Autonomie et dépendance financières des jeunes*
L'Harmattan - premier trimestre 1996.

- *Une enquête de CSA Opinion : Paroles de jeunes*
Centre de documentation de l'INJEP - mai 1999.

Direction du Tourisme, département de la stratégie, de la perspective, de l'évaluation et des statistiques
Mémento du tourisme 2001

Revue Espaces
Tourisme des handicapés n° 161
Juin 1999.

Dossier documentaire
Le tourisme des jeunes
Centre de documentation de l'INJEP - septembre 2000.

Actes du séminaire du Bureau international du tourisme social - section Europe
Les aides aux départs en vacances dans l'Union européenne
16 mars 2000.

Jeunes et mobilités urbaines
L'Harmattan - troisième trimestre 1998.

Gilles Blaizeau et Elisabeth Bellard
Enquête et diagnostic Savoie
L'Union française des centres de vacances.

Michelle Rigalleau
Incitations au départ des non-partants
Rapport au CNT - novembre 2001.

Les actes du séminaire de Bruges (BITS - Union européenne)
Les concepts de tourisme pour tous et de tourisme social dans l'Union européenne
Juin 2001.

Odile Rousseau et Gilles Blaizeau
La violence parlons-en
Recherche-action sur les phénomènes de violence vécues par les animateurs en centre de vacances, commande de la DIV, travaux coordonnés par l'UFCV - 1999-2000.

Annexe 10 : Table des sigles

AAH	: Allocation adulte handicapé
ACTP	: Allocation compensatrice pour tierce personne
ANCV	: Agence nationale pour le chèque-vacances
ANJE	: Agence nationale jeunesse pour l'Europe
BIJ	: Bureau d'information pour la jeunesse
BITS	: Bureau international du tourisme social
BSV	: Bourse solidarité vacances
CAF	: Caisse d'allocations familiales
CAT	: Centre d'aide par le travail
CCA international	: Centre de communication avancée
CE	: Comité d'entreprise
CEMEA	: Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CET	: Commission européenne du tourisme
CFTJ	: Club français du tourisme des jeunes
CIDJ	: Centre d'information et de documentation pour la jeunesse
CNAF	: Caisse nationale d'allocations familiales
CNJ	: Conseil national de la jeunesse
CNT	: Conseil national du tourisme
CNTSA	: Coordination nationale du tourisme social et associatif
COS	: Comité d'œuvres sociales
CRIJ	: Centre régional d'information pour la jeunesse
CROUS	: Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRT et CDT	: Comités régionaux et départementaux du tourisme
CSA	: Conseil supérieur de l'audiovisuel
CYB	: Cyberespace jeunes numérique
FNHPA	: Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air
FUAJ	: Fédération unie des auberges de jeunesse
GIP	: Groupement d'intérêt public
INA	: Institut national de l'audiovisuel
IRETS	: Institut de recherches et d'études supérieures du tourisme
JOC	: Jeunesse ouvrière chrétienne
JPA	: Jeunesse au plein air
LFAJ	: Ligue française des auberges de jeunesse
OMT	: Organisation mondiale du tourisme
ONT	: Observatoire national du tourisme
PAJECOT	: Plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques
PCM	: Panel communautaire de ménages
PIJ	: Point d'information pour la jeunesse
SDT	: Suivi des déplacements touristiques
SLA	: Services loisirs accueil
SVE	: Service volontaire européen
UCPA	: Union nationale des centres sportifs et de plein air
UCRIF	: Union des centres de rencontres internationales de France
UNAT	: Union nationale des associations de tourisme
VVV	: Ville vie vacances
VVVSI	: Villes vie vacances solidarité internationale